

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2004 B 05521

Numéro SIREN : 400 149 647

Nom ou dénomination : KEYRUS

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2018 sous le numéro de dépôt 456

III – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.1 Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2015

KEYRUS

I. — Compte de résultat consolidé

| En milliers d'€ | Notes | 31/12/2015 12 mois | 31/12/2014 12 mois |
|---|-------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 | 201 953 | 173 059 |
| Autres produits de l'activité | | 315 | 452 |
| Total produits des activités ordinaires | | 202 268 | 173 512 |
| Achats consommés | | -73 311 | -63 171 |
| Charges de personnel | 6 | -116 324 | -100 323 |
| Impôts et taxes | | -2 032 | -2 047 |
| Dotations aux Amortissements | 11 | -1 169 | -1 166 |
| Reprises de provision & Pertes de valeur | | 805 | -585 |
| Autres produits et charges opérationnels | | -2 165 | -418 |
| Résultat Opérationnel Courant | | 8 072 | 5 802 |
| Autres produits opérationnels | 7 | 172 | 1 128 |
| Autres charges opérationnelles | 7 | -2 527 | -2 069 |
| Résultat Opérationnel | | 5 717 | 4 862 |
| Coût de l'endettement financier net | 8 | -1 461 | -1 362 |
| Autres produits et charges financiers | 8 | 854 | 658 |
| Résultat avant impôt | | 5 110 | 4 158 |
| Impôts sur le résultat | 9 | -1 810 | -1 563 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | - | - |
| Résultat net | | 3 300 | 2 595 |
| Dont: | | | |
| Part du Groupe | | 3 717 | 2 826 |
| Part des minoritaires | | -417 | -232 |
| Résultat par action | 10 | 0,24 | 0,18 |
| Résultat dilué par action | 10 | 0,24 | 0,18 |

Cette/le copie est homologuée



II. — Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| En milliers d'euros | 31/12/2015 12 mois | 31/12/2014 12 mois |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 3 300 | 2 595 |
| Autres éléments du résultat global : | | |
| Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net : | | |
| régimes à prestations définies | 73 | -212 |
| - Impôts sur les éléments ne devant pas être reclassés | -24 | 71 |
| Sous total des éléments ne devant pas être reclassés | 49 | -141 |
| Eléments devant être reclassé ultérieurement en résultat net : | | |
| - Ecart de conversion | -89 | 250 |
| - Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies | | |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence | | |
| - Impôts sur les éléments devant être reclassés | 116 | -69 |
| Sous total des éléments devant être reclassés | 27 | 180 |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts | 76 | 39 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 3 376 | 2 634 |
| <i>Dont part du Groupe</i> | 3 724 | 2 879 |
| <i>Dont part des intérêts minoritaires</i> | -348 | -246 |

III. — Bilan

| ACTIF | Notes | En milliers d'€ | |
|---|-------|-----------------|----------------|
| | | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Goodwill | 10 | 40 312 | 42 368 |
| Immobilisations Incorporelles | 11 | 386 | 699 |
| Immobilisations Corporelles | 11 | 2 533 | 2 322 |
| Autres actifs non courants | 12 | 22 777 | 23 318 |
| Impôts différés actifs | 9 | 4 651 | 4 827 |
| Total Actif Non Courant | | 70 658 | 73 533 |
| Stocks et en cours | 13 | 6 | 60 |
| Créances clients et autres débiteurs | 14 | 88 165 | 79 329 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 15 | 20 297 | 17 383 |
| Total Actif Courant | | 108 468 | 96 773 |
| Total de l'actif | | 179 127 | 170 306 |

| PASSIF | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Capital | | 4 241 | 4 241 |
| Primes d'émission | | 20 942 | 20 942 |
| Réserves consolidées | | 10 350 | 7 494 |
| Résultat consolidé | | 3 717 | 2 826 |
| Capitaux Propres Part du Groupe | 17 | 39 251 | 35 504 |
| Intérêts minoritaires | | 36 | 307 |
| Total des capitaux propres | 17 | 39 287 | 35 811 |
| Provisions | 18 | 8 585 | 10 270 |
| Passif financiers | 20 | 11 782 | 21 253 |
| Impôts différés passifs | 9 | 174 | 295 |
| Total Passif Non Courant | | 20 541 | 31 818 |
| Provisions | 18 | 2 743 | 1 941 |
| Passifs financiers | 17 | 25 273 | 18 030 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 19 | 27 519 | 25 154 |
| Dettes fiscales et sociales | 19 | 40 288 | 35 474 |
| Autres passifs | 19 | 23 477 | 22 077 |
| Total Passif Courant | | 119 299 | 102 677 |
| Total du passif | | 179 127 | 170 306 |

IV. — Tableaux des flux de trésorerie consolidés

| OPERATIONS | En milliers d'€ | |
|--|-----------------|---------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Résultat net | 3 300 | 2 595 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | -580 | 104 |
| Dotations nettes Amortissements et pertes de valeurs | 2 009 | 2 222 |
| Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés | | |
| Plus et moins-values de cession | -458 | -60 |
| Quote-part de résultat liée aux SME | | |
| Résultat de dilution | | |
| Elim. des autres charges et produits calculés | 100 | 58 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | 4 370 | 4 919 |
| Coût de l'endettement financier net | 1 461 | 1 362 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | 1 810 | 1 563 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt | 7 642 | 7 844 |
| Impôts versés | -1 625 | -1 669 |
| Variation du BFR | 437 | -3 003 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 6 453 | 3 172 |
| Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -1 378 | -1 559 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 4 | 481 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières | 1 208 | |
| Encaissements liés aux cessions titres consolidés | | |
| Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | -497 | -523 |
| Incidence des variations de périmètre | -1 425 | -1 737 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -2 088 | -3 338 |
| Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital | | |
| Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options | | |
| Rachats et reventes d'actions propres | 18 | -1 055 |
| Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement) | -12 178 | -12 819 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 13 146 | 15 030 |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement) | -1 447 | -1 362 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -460 | -205 |
| Incidence des variations des cours des devises | 3 | 120 |
| Incidence des changements de principes comptables | -2 | |
| Variation de trésorerie | 3 906 | -251 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture | 16 357 | 16 608 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture (Note 16) | 20 263 | 16 357 |

V. — Variation des capitaux propres

| En milliers d'euros | Capital Social | Prime d'émission | Réserves de consolidation | Différence de conversion | Résultat consolidé | Capitaux propres Part du groupe | Intérêts des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|--|----------------|------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Solde au 31/12/2013 | 4 241 | 20 942 | 7 496 | 102 | 1 506 | 34 287 | 104 | 34 391 |
| Affectation résultat & reclassement | | | 1 506 | | -1 506 | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | -211 | 264 | | 53 | -14 | 39 |
| Résultat 2014 | | | | | 2 826 | 2 826 | -232 | 2 595 |
| <i>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | -211 | 264 | 2 826 | 2 879 | -246 | 2 634 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Stocks options | | | | | | | | |
| Variation de l'auto détention | | | -1 055 | | | -1 055 | | -1 055 |
| Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle | | | -129 | | | -129 | 399 | 270 |
| Put sur intérêts minoritaires | | | -479 | | | -479 | 50 | -429 |
| Autres | | | | | | | | |
| Solde au 31/12/2014 | 4 241 | 20 942 | 7 129 | 365 | 2 826 | 35 504 | 307 | 35 811 |
| Affectation résultat & reclassement | | | 2 826 | | -2 826 | | | |
| Incidence des changements de méthodes | | | 129 | | | 129 | | 129 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | 164 | -156 | | 7 | 69 | 76 |
| Résultat 2015 | | | | | 3 717 | 3 717 | -417 | 3 300 |
| <i>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | 164 | -156 | 3 717 | 3 724 | -348 | 3 376 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Stocks options | | | | | | | | |
| Variation de l'auto détention | | | 18 | | | 18 | | 18 |
| Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle | | | -668 | | | -668 | 136 | -531 |
| Put sur intérêts minoritaires | | | 543 | | | 543 | -59 | 484 |
| Autres | | | | | | | | |
| Solde au 31/12/2015 | 4 241 | 20 942 | 10 013 | 209 | 3 717 | 39 251 | 36 | 39 287 |

VI. — Notes annexes

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

GENERALITES

Keyrus (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 reflètent la situation comptable de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associés et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Le conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés le 29 mars 2016, et donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Note 1. – Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après le « Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2015 sont établis suivant les normes comptables

internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2014. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est à dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IAS 1, le Groupe avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1er janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1er janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le groupe **Keyrus** dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour l'exercice 2015

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2015 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces textes sont les suivants :

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été appliquées :

- IFRIC 21 sur les taxes ;
- améliorations annuelles 2011-2013 ;

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal.

L'application de cette interprétation s'est traduite par la modification du rythme de reconnaissance de la taxe foncière et de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) en vigueur en France, auparavant constatées prorata temporis. Elles sont désormais intégralement comptabilisées le 1er janvier au passif du bilan avec contrepartie en résultat.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2015.

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016).

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers.

Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers.

La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 16 –

Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l'IASB).

- Amendements à IAS 7 – Initiative informations à fournir (d’application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l’IASB).

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d’évaluation.

Bases d’évaluation utilisées pour l’établissement des comptes consolidés : les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l’exception de certaines catégories d’actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) **Méthodes de consolidation** :

a) Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une entreprise afin d’obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s’accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d’être exercé.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

b) Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s’accompagne généralement d’une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l’acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l’acquisition est comptabilisée en résultat consolidé. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d’une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l’entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s’il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l’entreprise associée. Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu’en cas d’actif cédé, la transaction n’indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe. Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

2) **Regroupements d’entreprises** : Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l’acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d’une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l’entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d’évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L’écart résiduel de l’excédent du coût du regroupement d’entreprises sur la part d’intérêts de l’acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu’actif, en goodwill. Si, après ré estimation, la part d’intérêts de l’acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d’entreprises, l’excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3) **Intérêts minoritaires** : lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l’option, disponible pour chaque regroupement d’entreprise, de comptabiliser l’écart d’acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d’un pourcentage d’intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas la contrôle dans l’entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l’actif net identifiable.

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires d'une filiale, réalisées à partir du 1er janvier 2010 et qui ne modifient pas le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés

En application de IAS 32 lorsque les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est constatée à la date de clôture pour un montant correspondant à la juste valeur de l'option.

La contrepartie de la dette induite par ces engagements est :

- D'une part l'élimination de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondants ;
- D'autre part, une diminution des capitaux propres part du Groupe : l'écart entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle est présenté en diminution des « résultats accumulés ». Cette rubrique est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle.

4) **Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères** : Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserve de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) **Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères** : Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers) à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaie étrangère qui constituent une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

6) **Immobilisations incorporelles et corporelles** : Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

a) **Autres immobilisations incorporelles** : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des relations clients amortis sur 5 ans et des logiciels. Ces derniers

sont soit acquis ou créés, à usage interne. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur une durée de 3 ans au maximum.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles (hors goodwills) sont amorties sur leur durée de vie estimée.

b) **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Agencements, Installations techniques | 8 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| Mobilier | 8 ans |

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

7) **Goodwills** : Les goodwills représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les titres des participations. Les goodwills comptabilisés séparément font l'objet, une fois par an, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des entités opérationnelles du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'une approche multicritère à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacun des segments opérationnels ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Lors d'une prise de contrôle les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés soit à leur quote part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise soit à leur juste valeur. Dans ce dernier cas, l'écart d'acquisition est alors majoré de la part revenant à ces intérêts ne conférant pas le contrôle. Ce choix se fait de manière individuelle pour chaque opération d'acquisition.

Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend essentiellement des prêts, des dépôts de garantie et des titres de participation non consolidés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers

disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

En cas de perte de valeurs définitives, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies : Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, les gains et pertes actuariels et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat opérationnel courant hors l'impact de la désactualisation qui est inclus dans le résultat financier.

13) **Provisions pour restructuration** : Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif. L'effet du passage du temps est comptabilisé en coût de financement.

14) **Provisions Garantie / Risques projets** : Certains contrats de prestations de services au forfait sont assortis d'une période de garantie. L'évaluation du coût de la garantie est basée sur l'analyse des données historiques. Par ailleurs, une provision complémentaire est le cas échéant dotée pour couvrir :

- Des risques spécifiques de réalisation et de bonne fin sur certains projets,
- Des risques liés à l'utilisation de technologie émergente dans le cadre de contrats clients.

15) **Instruments hybrides** : Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des obligations à bons de souscriptions et / ou d'acquisition d'actions. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les passifs financiers pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 – "Instruments financiers : Présentation". La composante classée en passif financier est évaluée en date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux futurs de trésorerie contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La composante classée en capitaux propres est évaluée par différence entre le montant de l'émission et la composante passif financier comme définie précédemment.

16) **Emprunts portant intérêt** : Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

17) **Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés** : Le Groupe utilise des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur. La comptabilisation des variations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39 – "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation". Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

18) **Impôts différés** : Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de la même autorité fiscale.

19) **Chiffre d'affaires** : Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.). Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel. Pour les transactions impliquant des prestations de services, le groupe reconnaît des revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation. En application de la norme IAS 11, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs contrats de construction selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet. Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

20) **Résultat Opérationnel Courant et Résultat Opérationnel** : Le Résultat Opérationnel Courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, les rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs (y compris sur les goodwill) et les profits de dilution.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers et les charges d'impôt sur les bénéfices.

21) **Coût de financement** : Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) **Trésorerie et équivalents de trésorerie** : Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les découverts bancaires sont présentés en net de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

23) **Options de souscription ou d'achat d'actions** : Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants ainsi que les actions gratuites sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes :

- La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Cette valeur est comptabilisée en augmentation du poste « Autres réserves » par le débit d'un compte de résultat « Rémunérations payées en actions » sur la période d'acquisition des droits d'exercice. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.
- Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Conformément à IFRS 2, les options de souscription d'actions octroyées en contrepartie du contrôle d'une entreprise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont couvertes par la norme IFRS 3 « *Regroupement d'entreprises* ». Aucune charge relative à ces plans n'est enregistrée.

24) **Secteurs opérationnels** : Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe **Keyrus**. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les secteurs Grands Comptes (GC) et l'activité Mid Market (MM).

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

25) **Résultat par action** : Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture et en excluant les instruments anti-dilutifs.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour les années suivantes.

26) Politique de gestion des risques financiers

En matière de risque de change la majeure partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euro. Dans ce contexte la société ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux, la dette financière est à taux variable. Le Groupe a procédé à une couverture partielle qui est décrite dans la note 20.

Note 2. – Événements postérieurs à la clôture

En janvier 2016, Keyrus a finalisé la reprise de 55% de Medqualis, société basée à Montréal, spécialisée en biopharmacie et intervenant au Canada et au nord des Etats-Unis. La société a réalisé environ 1M€ de chiffre d'affaires en 2015 et doit permettre aux activités Biopharma de Keyrus de développer leur présence à l'international.

En février 2016, Keyrus a repris 100% de la société Créac'h Consulting, cabinet de conseil en management spécialisé en conseil en organisation RH et en SIRH, basée à Paris. La société a réalisé environ 1M€ de chiffre d'affaires en 2015 et doit permettre à Keyrus Management de renforcer son expertise RH.

En mars 2016, Keyrus Belgium a finalisé le rachat de 51% de Navigha, cabinet de conseil en management basé à Bruxelles et réalisant environ 4M€ de chiffre d'affaires en 2015.

En février 2016, Keyrus a signé un financement syndiqué avec ses partenaires bancaires portant sur une enveloppe de 18M€ et complété par un prêt adossé de BPI de 5M€ :

- Le crédit syndiqué est amortissable sur 5 ans et a pour objet :
 - De refinancer le solde de prêt moyen terme existant pour 4,2M€
 - De refinancer les acquisitions récentes de BIPB, Rheims et Medqualis
 - De financer la croissance externe du groupe sur les trois prochaines années

Ce prêt est assorti des covenants suivants (basés sur les comptes consolidés) :

- Dette nette / EBITDA < 3,00
- Dette nette / Capitaux propres < 0,90
- Le prêt BPI permet de financer les investissements immatériels et managériaux, notamment dans le cadre de la croissance à l'international

Ces crédits permettent de sécuriser le financement de Keyrus sur les prochaines années et de lui assurer les besoins de financement nécessaires à son projet de développement à moyen terme.

Note 3. – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent les états financiers. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de

différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Note 4. – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

Le contrôle fiscal sur le CIR des années 2009 à 2011 commencé en mai 2013 et finalisé au cours de l'exercice 2015, a donné lieu à une rectification dont le montant avait été anticipé et provisionné dans les comptes de l'exercice 2014.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2015 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- **Kadris Group** : Rachat des parts d'un minoritaire de afin de porter sa participation de 96% à 100%
- **Keyrus Management** : la société a procédé au rachat d'actions d'un minoritaire ; sa participation a été portée de 88% à 90%
- **BIPB Group** : Rachat de parts d'un minoritaire afin de porter la participation de 51% à 76%.

Le périmètre comprend les sociétés suivantes :

| Nom au 31/12/2015 | Siège | Date de clôture des comptes sociaux | % de contrôle | % d'intérêt | Période de consolidation |
|------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------|
| KEYRUS | Paris - France | 31 décembre | Société consolidante | | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Management | Paris - France | 31 décembre | 90% | 90% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Kadris Group | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Kadris Consultants | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Canada Inc | Montréal - Canada | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Suisse | Genève - Suisse | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Belgium | Bruxelles - Belgique | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Luxembourg | Luxembourg | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Espagne (Etica Software) | Madrid - Espagne | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil) | Sao Paulo - Brésil | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Maurice | Ile Maurice | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Limited | Hong Kong | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Chine | Shangai | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Equinoxe | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Tunisie | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 68% | 68% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Israël | Tel Aviv - Israël | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Vision BI | Tel Aviv - Israël | 31 décembre | 51% | 36% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Vision BI USA | New York - USA | 31 décembre | 51% | 36% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Capital Market | Paris - France | 31 décembre | 77% | 77% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus UK | Londres - UK | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Biopharma Belgium | Lane - Bruxelles | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Biopharma Tunisie | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 90% | 90% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Absys - Cyborg | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Absys - Cyborg Belgique | Bruxelles - Belgique | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Up Génération | Paris - France | 31 décembre | 80% | 80% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Rheims | Sao Paulo - Brésil | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB Group Limited | Londres - UK | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB Limited UK | Londres - UK | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB LLC US | New York - USA | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB SARL | Paris - France | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |

Note 5. – Information par secteurs opérationnels et par zones géographiques.

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Grands Comptes (GC) et Mid Market (MM)

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge opérationnelle » telle que définie en note 1 §20. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans des entreprises associées, des clients et des autres créances).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des Grands Comptes et du Mid Market.

| en Milliers € | Au 31 décembre 2015 | | | Au 31 décembre 2014 | | |
|--|---------------------|---------------|---------|---------------------|---------------|---------|
| | Grands Comptes | Middle Market | Total | Grands Comptes | Middle Market | Total |
| Produits | | | | | | |
| Ventes externes | 154 985 | 46 968 | 201 953 | 127 458 | 45 601 | 173 059 |
| Total produits des opérations | 154 985 | 46 968 | 201 953 | 127 458 | 45 601 | 173 059 |
| Résultat Opérationnel Courant | 4 195 | 3 878 | 8 072 | 2 979 | 2 824 | 5 802 |
| Autres produits et charges opérationnels | -2 351 | -5 | -2 356 | -820 | -120 | -940 |
| Résultat Opérationnel | 1 844 | 3 873 | 5 717 | 2 158 | 2 704 | 4 862 |

| en Milliers € | Au 31 décembre 2015 | | | | Au 31 décembre 2014 | | | |
|------------------------------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------|---------------------|---------------|----------------------------|---------|
| | Grands Comptes | Middle Market | Eliminations inter-secteur | Total | Grands Comptes | Middle Market | Eliminations inter-secteur | Total |
| Bilan : | | | | | | | | |
| Actifs | | | | | | | | |
| Goodwills | 28 165 | 12 147 | | 40 312 | 30 221 | 12 147 | | 42 368 |
| Immobilisations nettes | 2 284 | 634 | | 2 919 | 2 362 | 658 | | 3 020 |
| Actifs sectoriels | 74 200 | 19 755 | -5 806 | 88 148 | 68 194 | 18 748 | -7 701 | 79 241 |
| Autres Actifs | 50 501 | 9 158 | -11 911 | 47 748 | 45 575 | 10 156 | -9 993 | 45 739 |
| Total des actifs consolidés | 155 150 | 41 694 | -17 717 | 179 127 | 146 352 | 41 710 | -17 693 | 170 369 |

Le tableau ci-dessous décline la décomposition géographique du chiffre d'affaires pour les exercices 2015 et 2014 :

| En % du chiffre d'affaires | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| France | 64% | 68% |
| Europe Zone Euro hors France | 18% | 16% |
| Autres | 17% | 16% |
| TOTAL GENERAL | 100% | 100% |

Note 6. – Charges de personnel

| en milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | 83 995 | 71 376 |
| Charges sociales | 30 181 | 27 493 |
| Autres charges de personnel | 2 005 | 1 332 |
| Engagements retraites | 142 | 121 |
| Rémunérations payées en actions | | |
| TOTAL | 116 324 | 100 323 |

Au cours de l'exercice, **Keyrus** et sa filiale **Absys-Cyborg** ont bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant net d'honoraires et de coûts d'actualisation de 4,6 M€ (5,0 M€ en 2014).

La loi de finances pour 2015 précise que le crédit d'impôt recherche sera remboursé par l'Etat à l'issue d'une période de 3 ans. La charge d'actualisation de cette créance s'élève à 0,4M€, montant imputé sur le crédit d'impôt recherche. En revanche, le produit de désactualisation des crédits impôt recherche des exercices précédents toujours en créances dans les comptes n'est pas comptabilisé en charges de personnel, mais dans le résultat financier. En 2015, ce produit s'élève à 0,6M€ (cf. note 8).

| Effectifs | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Effectif opérationnel | 1 753 | 1 606 |
| Effectif commercial et administratif | 371 | 341 |
| Total effectif | 2 124 | 1 947 |

Les effectifs salariés présentés ci-avant sont ceux à la clôture de chaque exercice.

Note 7. – Autres produits et charges opérationnels

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|-------------|
| Charges de réorganisation | -634 | -965 |
| Résultat de cession d'actif | -142 | 60 |
| Autres | -1 581 | -36 |
| Autres produits et charges opérationnels | -2 356 | -940 |

Les charges de réorganisation concernent principalement **Keyrus SA** et **BIPB**.

Les autres charges concernent principalement la dépréciation du goodwill sur les activités au Canada.

Note 8. – Résultat financier

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Intérêts et autres produits financiers | -46 | -23 |
| Reprises sur provisions financières | | |
| Autres produits financiers | | |
| Total produits financiers | -46 | -23 |
| Intérêts et charges assimilées | 1 415 | 1 339 |
| Autres charges financières | | |
| Total Charges financières | 1 415 | 1 339 |
| Coût de l'endettement financier net | -1 461 | -1 362 |

| en milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Gains de change | 1 318 | 347 |
| Produits de désactualisation sur créances d'exploitation | 580 | 755 |
| Autres produits financiers | 723 | 160 |
| Total produits financiers | 2 621 | 1 262 |
| Pertes de change | 1 532 | 267 |
| Autres charges financières | 235 | 337 |
| Variation justes valeurs de titres disponibles à la vente | | |
| Total Charges financières | 1 767 | 604 |
| Autres produits et charges financiers | 854 | 658 |

Le coût de l'endettement financier s'élève à 1.461 K€ (1.362 K€ pour 2014).

Les produits de désactualisation des créances d'exploitation s'élèvent à 580 K€.

Les autres produits financiers correspondent principalement à la plus-value sur la cession des titres Ikos.

Les autres charges financières incluent principalement des charges sur le Brésil (86K€) ainsi que des charges d'actualisation (102K€).

Note 9. – Impôts

Analyse de la charge d'impôts

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Impôt différé | 164 | 215 |
| Impôt exigible | -1 974 | -1 779 |
| Charge (+) ou produit (-) d'impôt | -1 810 | -1 563 |

La charge d'impôts exigible intègre un montant de CVAE s'élevant à 1,4M€ au 31 décembre 2015 (1,2M€ au 31 décembre 2014).

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat avant impôts | 5 110 | 4 158 |
| Taux théorique d'imposition | 33,33% | 33,33% |
| Charge (+) ou produit d'impôt (-) théorique | 1 703 | 1 386 |
| Rapprochement : | | |
| Différences permanentes | -1 857 | -822 |
| Activation des impôts différés nés sur exercices antérieurs | | -946 |
| Variation/utilisation des impôts différés actifs non reconnus | 910 | 1 017 |
| Impact du report variable | -48 | 14 |
| Effet des différences de taux d'imposition | 195 | 41 |
| Crédit d'impôt et CVAE (1) | 881 | 687 |
| Autres | 26 | 187 |
| Charge (+) ou produit (-) d'impôt effectivement constaté | 1 811 | 1 563 |
| Taux effectif d'impôt | 35,43% | 37,59% |

(1) Y compris l'impact du classement de la CVAE en Impôt pour 1.400K€ (1.211K€ en 12-2014)

Impôts différés au bilan

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Impôts différés actifs : | | |
| - impôts différés activables * | 16 146 | 16 111 |
| - dont non reconnus | 11 496 | 11 284 |
| Impôts différés actifs reconnus | 4 651 | 4 827 |
| Impôts différés passifs | 174 | 295 |
| Impôts différés nets | 4 477 | 4 532 |

* Les impôts différés activables sont évalués sur la base des déficits reportables, des différences temporaires fiscales et des différences temporelles de consolidation.

Le Groupe a choisi de limiter le montant des actifs d'impôts différés reconnus au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des années suivantes. Au total, le groupe dispose de déficits reportables cumulés de 44,5M€.

Les impôts différés actifs et passifs pour une même entité sont compensés dans la présentation bilantielle.

Origine des impôts différés par nature de différences temporelles :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | | NET | |
|--|--------------|------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| | IDA | IDP | IDA | IDP | 2015 | 2014 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | 21 | | 62 | -21 | -62 |
| Autres actifs | 60 | | 276 | | 60 | 276 |
| Provisions et Engagements de retraites | 480 | | 795 | | 480 | 795 |
| Dettes financières | 76 | 129 | | 104 | -53 | -104 |
| Autres passifs | 1 207 | | 1 274 | | 1 207 | 1 274 |
| Reports fiscaux déficitaires | 2 804 | | 2 353 | | 2 804 | 2 353 |
| Total des Impôts différés | 4 627 | 150 | 4 698 | 166 | 4 477 | 4 532 |

Certains actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Aucune dette n'a été constatée sur les différences temporelles liées à des participations dans les filiales car le Groupe est en mesure de contrôler l'échéancier de reversement de ces différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir envisageable.

Variation des impôts différés :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Solde net au 1er janvier | 4 532 | 3 594 |
| Imputés directement aux capitaux propres de l'exercice | 92 | 1 |
| Charge (ou produit) de l'exercice | 164 | 215 |
| Différences de change | -246 | 15 |
| Acquisition de filiales | | 706 |
| Cession de filiales | | |
| Autres | -64 | |
| Balance au 31 décembre | 4 477 | 4 532 |

Note 10. – Résultats par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe | 3 716 761 | 2 826 476 | 1 505 654 |
| Nombre d'actions au 01/01 | 15 641 620 | 16 302 862 | 16 548 368 |
| Nombre d'actions au 31/12 | 15 772 840 | 15 641 620 | 16 302 862 |
| Nombre moyen d'actions | 15 707 230 | 15 566 939 | 16 425 615 |
| Bénéfice net par action sur nombre moyen (Euros) | 0,24 | 0,18 | 0,09 |
| Capital potentiel BSAAR | - | - | 2 584 623 |
| Nombre d'actions totales potentiels | 15 707 230 | 15 566 939 | 19 010 238 |

| | Résultat net | Nombre d'actions potentiel proraté | Résultat par action (Euros) |
|--|--------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action de base | 3 716 761 | 15 707 230 | 0,24 |
| Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action | 3 716 761 | 15 707 230 | 0,24 |

Note 11. – Goodwill

| en Milliers € | TOTAL |
|--|--------|
| Valeur brute : | |
| Au 1er janvier 2014 | 38 990 |
| Acquisitions | 3 042 |
| Reclassement comme disponibles à la vente | |
| Cessions | |
| Autres variations et ajustements | 336 |
| Au 31 décembre 2014 | 42 368 |
| Acquisitions | |
| Reclassement | -150 |
| Cessions | |
| Autres variations et ajustements | -479 |
| Au 31 décembre 2015 | 41 739 |
| Dépréciations : | |
| Au 1er janvier 2014 | |
| Dotations de l'exercice | |
| Au 31 décembre 2014 | |
| Dotations de l'exercice | -1 427 |
| Au 31 décembre 2015 | -1 427 |
| Montant net comptable au 31 décembre 2015 | 40 312 |
| Au 31 décembre 2014 | 42 368 |

Le flux de dépréciation est lié à la réévaluation du goodwill des activités au Canada.

Les autres variations d'ajustement au 31 décembre 2015 concernent des écarts de conversion pour 479 K€ (principalement l'effet de la dépréciation du réal brésilien, du dollar canadien, dans une moindre mesure celle du shekel israélien et de la livre sterling).

Le montant net comptable est réparti de la manière suivante :

| En milliers € | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------|---------------|---------------|
| Grands Comptes | 28 165 | 30 221 |
| Middle Market | 12 147 | 12 147 |
| TOTAL | 40 312 | 42 368 |

Le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est déterminé sur la base du calcul de sa valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur des données budgétaires approuvées par la direction. Ils sont également basés sur les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 1,5% pour l'ensemble des filiales sauf pour le Brésil et Israël où ce taux a été estimé à 3%.
- Le coût des fonds propres hors primes de risque pays et spécifique a été calculé à 8,0% en moyenne par la direction, variant de 7,8% à 9,2% selon les pays.
- La prime de risque pays moyenne a été calculée à 0,5% par la direction, variant de 0,0% à 2,8% selon les pays.

- La prime de risque spécifique moyenne a été calculée à 1,5% par la direction.
- Le coût de la dette a été calculé à 2,2% en moyenne par la direction, variant de 1,8% à 4,2% selon les pays.

Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé s'élève à 9,6% (9,2% en 2014).

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 13,8 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 11,5M€ sur l'UGT Grands Comptes et +/- 2,3 sur l'UGT Middle Market). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 21,2 M€ à la hausse (Grands Comptes 16,7M€ et Middle Market 4,3M€) et de 16,2 M€ à la baisse (Grands Comptes -13,0M€ et Middle Market -3,2M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 7,2M€ (Grands Comptes 5,8M€ et Middle Market 1,4M€) à la hausse et de 6,3M€ à la baisse (Grands Comptes -5,0M€ et Middle Market -1,3M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

Le test annuel 2015 de dépréciation des goodwills a conduit à comptabiliser une perte de valeur en 2015 sur le goodwill attaché à l'acquisition de Red Sky Data, inscrite au bilan de Keyrus Canada, pour un montant de 1,4M€. Une fois cette dépréciation enregistrée, les tests de sensibilité font apparaître un risque complémentaire de l'ordre de 100k€.

Note 12. – Immobilisations incorporelles et corporelles

| en Milliers € | Concessions, brevets, logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Total immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Total des immobilisations corporelles |
|--|---------------------------------------|--|---|--------------------------------|---|
| Valeur brute : | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 1 463 | 1 469 | 2 932 | 5 863 | 5 863 |
| Acquisitions | 123 | 112 | 235 | 1 374 | 1 374 |
| Cessions/Mises au rebut | -151 | 93 | -57 | -620 | -620 |
| Variation de périmètre | 68 | 8 | 75 | 123 | 123 |
| Ecart de change | 14 | 1 | 15 | 24 | 24 |
| Reclassement | | | | -863 | -863 |
| Au 1er janvier 2015 | 1 516 | 1 683 | 3 199 | 5 900 | 5 900 |
| Acquisitions | 82 | 120 | 202 | 1 176 | 1 176 |
| Cessions/Mises au rebut | -141 | -8 | -149 | -135 | -135 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Ecart de change | 48 | -76 | -28 | -232 | -232 |
| Reclassement | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 1 504 | 1 720 | 3 224 | 6 709 | 6 709 |
| Amortissements cumulés et pertes de valeurs : | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 815 | 1 329 | 2 143 | 3 785 | 3 785 |
| Charge d'amortissement de l'exercice | 227 | 122 | 349 | 817 | 817 |
| Dépréciations | | | | | |
| Cessions/Mises au rebut | -17 | 11 | -6 | -252 | -252 |
| Variation de périmètre | 8 | | 8 | 76 | 76 |
| Ecart de change | 5 | 1 | 6 | 16 | 16 |
| Reclassement | | | | -864 | -864 |
| Au 1er janvier 2015 | 1 037 | 1 463 | 2 500 | 3 578 | 3 578 |
| Charge d'amortissement de l'exercice | 264 | 95 | 358 | 811 | 811 |
| Dépréciations | | | | | |
| Cessions/Mises au rebut | | -1 | -1 | -89 | -89 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Ecart de change | 34 | -53 | -19 | -125 | -125 |
| Reclassement | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 1 334 | 1 504 | 2 838 | 4 176 | 4 176 |
| Montant net : | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 170 | 216 | 386 | 2 533 | 2 533 |
| Au 31 décembre 2014 | 479 | 220 | 699 | 2 322 | 2 322 |

Note 13 – Autres actifs non courants

| En milliers d'€ | Valeur brute | Perte de valeur | Valeur nette |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Solde au 31/12/2013 | 23 843 | 33 | 23 810 |
| Augmentation | 7 006 | | 7 006 |
| Remboursement | -187 | | -187 |
| Variation de périmètre | 585 | | 585 |
| Reclassement et Autres variations | -7 896 | | -7 896 |
| Solde au 31/12/2014 | 23 351 | 33 | 23 318 |
| Augmentation | 668 | | 668 |
| Remboursement | -1 574 | | -1 574 |
| Variation de périmètre | 77 | | 77 |
| Reclassement et Autres variations | 293 | 5 | 288 |
| Solde au 31/12/2015 | 22 815 | 38 | 22 777 |

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Dépôt de garantie et prêts | 3 149 | 2 784 |
| Titres de participations non consolidés | 549 | 974 |
| Autres créances part à plus d'un an | 19 079 | 19 560 |
| TOTAL | 22 777 | 23 318 |

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les titres de participations non consolidés sont essentiellement constitués de participations dans : BIPB South Africa, Keyrus Management Régions et Keyrus Biopharma Innovation. La baisse entre 2014 et 2015 s'explique essentiellement par la cession des titres de la société IKOS.

Les autres créances à plus d'un an correspondent principalement aux créances de Crédit Impôt Recherche.

Notes 14. - Stocks

Les stocks sont principalement constitués de logiciels.

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Marchandises | 40 | 60 |
| Ecart de conversion | | -1 |
| Total au coût | 40 | 59 |
| Dépréciation à l'ouverture | | |
| Variation | -40 | |
| Ecart de conversion | 6 | |
| Dépréciation à la clôture | -34 | |
| TOTAL NET | 6 | 59 |

Note 15. – Créances clients et autres débiteurs

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients | 67 645 | 59 344 |
| Dépréciation sur créances clients | -2 374 | -2 518 |
| Montant net des créances clients | 65 270 | 56 826 |
| Autres débiteurs nets | 14 687 | 14 521 |
| Charges constatées d' avance | 8 208 | 7 982 |
| TOTAL | 88 165 | 79 329 |

Le solde clients se décompose comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Echéances | | |
| Non échues | 52 698 | 45 945 |
| Entre 0 et 30 jours | 8 053 | 6 286 |
| Entre 31 et 60 jours | 2 738 | 1 939 |
| Entre 61 et 90 jours | 1 582 | 862 |
| Entre 91 et 180 jours | 281 | 686 |
| Entre 181 et 360 jours | 614 | 1 255 |
| Plus de 360 jours et douteux | 1 679 | 2 371 |
| TOTAL | 67 644 | 59 344 |

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 2.374 K€ (2.518 K€ en 2014). Cette provision a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Les autres débiteurs nets concernent essentiellement des créances fiscales et sociales à recevoir, constitués principalement du CIR

Note 16. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Équivalents de trésorerie | 5 316 | 4 589 |
| Trésorerie | 14 980 | 12 794 |
| TOTAL | 20 297 | 17 383 |

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois. Le montant comptabilisé approche la juste valeur de ces actifs.

La trésorerie retenue dans le tableau des flux de trésorerie s'entend :

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts | 20 300 | 17 386 |
| Découverts bancaires | -34 | -1 025 |
| Autres | -2 | -4 |
| Trésorerie du tableau des flux | 20 263 | 16 357 |

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, car les contreparties sont des banques bénéficiant de hauts niveaux de notation de crédit attribués par des agences internationales de notation.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

Note 17. - Capitaux propres

Capital

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|-------------------|-------------------|
| <u>Capital Autorisé (en milliers d'euros)</u> | | |
| 17.277.870 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,25€ | 4 319 | 4 319 |
| <u>Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)</u> | | |
| <i>A l'ouverture de l'exercice</i> | 15 633 536 | 16 302 862 |
| Emises suite à l'exercice de BSAAR | 0 | 0 |
| Emises contre trésorerie | 0 | 0 |
| Emission d'actions nouvelles | 0 | 0 |
| Rachat (-) ou vente et attribution d'actions propres | 270 304 | -669 326 |
| <i>A la clôture de l'exercice</i> | 15 903 840 | 15 633 536 |

La Société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes.

Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion de -322 K€ (-603 K€ en 2014) correspond principalement à l'effet de variation du réal brésilien et du dollar canadien par rapport à l'euro.

Actions auto-détenues

| | Nombre de Titres | En Milliers d'Euros |
|----------------------------|------------------|---------------------|
| <u>Au 1er janvier 2014</u> | 975 008 | 839 |
| Acquisitions | 967 744 | 1 073 |
| Cessions | -298 418 | -318 |
| <u>Au 1er janvier 2015</u> | 1 644 334 | 1 595 |
| Acquisitions | 218 444 | 359 |
| Attributions | -131 000 | |
| Cessions | -226 748 | -385 |
| <u>Au 31 décembre 2015</u> | 1 505 030 | 1 568 |

Au 31 décembre 2015, la société dispose de 8,7% du capital en auto-détention.

Note 18. – Provisions

| En milliers d'€ | 31/12/2014 | Variation de périmètre | Effet de l'écart de change | Dotation | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | OCI | Reclassement | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|---------------|------------------------|----------------------------|--------------|--------------------|------------------------|------------|---------------|--------------|
| Provisions pour risques & charges | 9 185 | | -241 | 2 829 | -1 736 | -1 208 | | -1 399 | 7 430 |
| Provisions pour engagement retraite | 1 085 | | | 149 | -7 | | -73 | | 1 154 |
| Provisions non courantes | 10 270 | | -241 | 2 978 | -1 743 | -1 208 | -73 | -1 399 | 8 585 |
| Provisions pour risques | 1 940 | | 37 | 1 412 | -1 278 | -768 | | 1 399 | 2 743 |
| Provisions pour charges | | | | | | | | | |
| Provisions courantes | 1 941 | | 37 | 1 412 | -1 278 | -768 | | 1 399 | 2 743 |

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement :

- Provisions pour litiges sociaux et prud'homaux : 2.048K€
- Provisions pour risques client, garantie et pertes à terminaison : 3.735 K€
- Provisions pour engagements de retraite : 1.155 K€
- Autres provisions pour risques & charges : 4.390 K€

Note 19. - Dettes pour avantages donnés au personnel

La majeure partie des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe sont des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle telle que décrite au paragraphe 1-12.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière (charges sociales incluses).

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes:

| | <u>31/12/2015</u> | <u>31/12/2014</u> |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Taux d'actualisation | 2,28% | 1,80% |
| Augmentation annuelle des salaires | 3,00% | 3,00% |

Le turnover est déterminé en fonction de l'âge du salarié.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat s'élèvent à 142K€ en 2015 (121K€ en 2014). Le montant de l'exercice est inclus sur la ligne charges de personnel du compte de résultat.

Note 20. – Passifs financiers

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | A 1 an au plus | A plus d' 1 an | A plus de 5 ans |
|---|---------------|----------------|----------------|-----------------|
| Emprunts bancaires | 31 499 | 24 289 | 1 827 | 5 383 |
| Dettes sur immobilisation en location financement | | | | |
| Découvert bancaires | 34 | 34 | | |
| Autres passifs financiers | 5 521 | 950 | 4 572 | |
| TOTAL DETTES FINANCIERES | 37 055 | 25 273 | 6 399 | 5 383 |

| RUBRIQUES | 31/12/2014 | Ecart de conversion | Variation de périmètre | Augmentation | Remboursement | Autres | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------------|------------------------|---------------|----------------|-------------|---------------|
| Emprunts bancaires | 10 367 | -523 | | 10 498 | -12 178 | -270 | 7 894 |
| Dettes sur immobilisation en location financement | 18 | | | | | | 18 |
| Découverts bancaires | 1 025 | 9 | | | -999 | | 34 |
| Autres passifs financiers (dont put et earn-out) | 27 874 | | | 1 718 | | -483 | 29 109 |
| TOTAL DETTES FINANCIERES | 39 283 | -515 | | 12 216 | -13 177 | -752 | 37 055 |

Le montant des emprunts contractés sur l'année s'élève à 10,5 M€ et les remboursements à 12,2 M€.

Les autres dettes financières correspondent aux options d'achat des minoritaires des acquisitions du Groupe et aux compléments de prix d'acquisition. Y sont également inclus les financements de l'activité non courante (financement du CIR et comptes courants factor).

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont conclus à des taux d'intérêts variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Afin de minimiser son risque de taux, le Groupe a procédé à une couverture partielle de son endettement de 3M€ conclue début 2012 en couverture de la dette moyen terme levée auprès du Crédit du Nord en décembre 2011.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,4M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.

- HSBC : emprunt bancaire en date du 09 septembre 2014 pour un montant de 1,6M€ sous forme de tirage :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 1,6M€
 - Durée de l'emprunt : 1 an, renouvellement pour 6 mois
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,08%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.

- BANQUE POPULAIRE: emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€ sous:
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers

- SOCIETE GENERALE : emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,7M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.

- CREDIT DU NORD : emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,6 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
 - Risque de taux couvert par un SWAP de taux

- OSEO : Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable

- OSEO : Aide innovation en date du 17 Mars 2015 pour un montant de 0,2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,2M€

- Durée de l'emprunt : 5 ans
- Remboursement en 12 versements trimestriels après 2 ans de différé
- L'aide est consentie à taux fixe zéro
- Aucun Ratio financier applicable

Compte tenu de l'encours financier à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 200K€.

L'ensemble des financements du groupe respectent les covenants bancaires.

En février 2016, Keyrus a signé un financement syndiqué avec ses partenaires bancaires portant sur une enveloppe de 18M€ et complété par un prêt adossé de BPI de 5M€ :

- Le crédit syndiqué est amortissable sur 5 ans et a pour objet :
 - De refinancer le solde de prêt moyen terme existant pour 4,2M€
 - De refinancer les acquisitions récentes de BIPB, Rheims et Medqualis
 - De financer la croissance externe du groupe sur les trois prochaines années

Ce prêt est assorti des covenants suivants (basés sur les comptes consolidés) :

- Dette nette / EBITDA < 3,00
- Dette nette / Capitaux propres < 0,90
- Le prêt BPI permet de financer les investissements immatériels et managériaux, notamment dans le cadre de la croissance à l'international

Ces crédits permettent de sécuriser le financement de Keyrus sur les prochaines années et de lui assurer les besoins de financement nécessaires à son projet de développement à moyen terme.

Note 21. – Autres passifs courants

| En milliers d'euros | Montant au 31/12/2015 | A 1 an au plus | A plus d' 1 an | Montant au 31/12/2014 | A 1 an au plus | A plus d' 1 an |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------|----------------|
| Provisions à court terme | 2 744 | 2 744 | | 1 941 | 1 941 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 27 519 | 27 400 | 119 | 25 154 | 24 987 | 167 |
| Avances et acomptes reçus | | | | | | |
| Dettes fiscales et sociales | 40 288 | 40 066 | 221 | 35 474 | 35 324 | 150 |
| Dettes sur immobilisations | | | | | | |
| Autres dettes | 2 326 | 2 326 | | 2 700 | 2 700 | |
| Produits constatés d'avance | 21 149 | 21 149 | | 19 378 | 19 378 | |
| TOTAL | 94 026 | 93 685 | 341 | 84 647 | 84 330 | 317 |

Note 22. - Juste valeur des instruments financiers au bilan

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | Juste valeur par resultat | Prêts et créances au coût amorti | Passifs financiers au coût amorti | Instruments dérivés | Valeur au bilan de clôture | Juste valeur |
|--|---------------|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------------|----------------|
| Actifs financiers non courant | | | 22 777 | | | 22 777 | 22 777 |
| Clients | | | 65 270 | | | 65 270 | 65 270 |
| Autres débiteurs | | | 22 895 | | | 22 895 | 22 895 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 20 297 | | | | | 20 297 | 20 297 |
| ACTIFS FINANCIERS | 20 297 | 110 942 | | | | 131 239 | 131 239 |
| Emprunt obligataires (y compris <1 an) | | | | | | | |
| Autres passifs long terme (y compris <1 an) | | | | 37 016 | | 37 016 | 37 016 |
| Fournisseurs | | | | 27 519 | | 27 519 | 27 519 |
| Autres créditeurs | | | | 23 477 | | 23 477 | 23 477 |
| Instruments dérivés passif (dérivés de taux désignés comme instrument de couverture) | | | | | 5 | 5 | 5 |
| Concours bancaires courants | | | | 34 | | 34 | 34 |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | 88 046 | 5 | 88 051 | 88 051 |

Note 23. - Transactions avec les parties liées

La société mère présentant les comptes est l'entité de contrôle ultime du Groupe.

Les transactions entre la société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (membres du comité de direction groupe) s'établissent comme suit :

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Nombres de personnes concernées | 18 | 12 |
| Avantages à court terme | 4 967 | 2 929 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | 0 |
| Rémunérations payées en actions | 0 | 0 |
| Total | 4 967 | 2 929 |

Note 24. – Instruments dilutifs

Plan d'achat et souscription d'actions

Ce plan est venu à échéance le 27 novembre 2010. Aucune souscription d'actions n'a été effectuée.

Actions gratuites

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Lors du Conseil d'administration du 27 avril 2011, quatre plans d'actions gratuites ont été arrêtés et portent respectivement sur 15.000, 66.000, 50.000 et 30.000 actions gratuites. Les bénéficiaires de ces quatre plans se verront attribués ces actions sous conditions de présence entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. En 2015, 131.000 actions ont été définitivement attribuées au titre de ces plans.

Note 25. – Engagements donnés ou reçus

Les montants des contrats de location financement sont comptabilisés au bilan du groupe.

| Engagements reçus | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Facilités de caisse France | 3 900 | 1 500 |
| Ligne OSEO (financement non utilisé) | 1 857 | 2 076 |
| Ligne CGA (financement non utilisé) | 3 240 | 1 877 |
| Lignes Brésil (financement non utilisé) | 1 144 | |
| Lignes Espagne (financement non utilisé) | 150 | |
| Lignes Canada (financement non utilisé) | 662 | 711 |

| Engagements donnés | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Redevances Crédit Bail non échues | néant | néant |
| Garanties données à Crédit du Nord | 2 000 | 2 000 |
| Garantie donnée à CGA | 7 066 | |
| Garanties données à Itau | 1 160 | 829 |
| Garantie donnée à Bradesco | 93 | |
| Garantie donnée à Santander Brésil | 696 | 921 |
| Garantie donnée à Santander Espagne | 150 | |
| Garanties données à Banque Nationale Du Canada | 662 | 711 |

Les garanties accordées au Crédit du Nord représentent le nantissement d'une partie des titres de la filiale **Absys Cyborg**. Ce nantissement a été levé dans le cadre du crédit syndiqué qui a refinancé le solde de crédit attaché à celui-ci.

Note 26. – Honoraires des Commissaires aux comptes

| En K€ | Deloitte & Associés | | | | | | RBA | | | | | | Autres | | | | | |
|--|---------------------|------------|-------------|-------------|--------------|------------|-------------|-------------|--------------|-----------|-------------|-------------|--------------|-------|-------|-------------|-------------|--|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | | |
| | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | |
| Audit | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| -Emetteur | 86 | 88 | 62% | 72% | 33 | 60 | 31% | 47% | | | | | | | | 0% | 0% | |
| - Filiales intégrées globalement | 52 | 35 | 38% | 28% | 75 | 68 | 69% | 53% | 46 | 53 | 100% | 100% | | | | 100% | 100% | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| -Emetteur | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total | 138 | 123 | 100% | 100% | 108 | 128 | 100% | 100% | 46 | 53 | 100% | 100% | | | | 100% | 100% | |
| Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | |
| - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | |
| Sous-total | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% | | | | 0% | 0% | |
| TOTAL | 138 | 123 | 100% | 100% | 108 | 128 | 100% | 100% | 46 | 53 | 100% | 100% | | | | 100% | 100% | |

Les auditeurs des filiales du Groupe **Keyrus** sont MAZARS & ASSOCIES pour **Keyrus** do Brazil, PONTBRIAN ROY ETHER pour **Keyrus** Canada, M Hess pour **Keyrus** Suisse, M Lerusse pour **Keyrus** Biopharma Belgique, Constantin pour BIPB Limited et le cabinet FINOR pour les filiales tunisiennes. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe **Keyrus**, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 20 MAI 2016
INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2015. En effet, nous vous rappelons que, les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de NYSE Euronext (« Eurolist »), compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris et nous avons établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, sont annexés à ce rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le rapport spécial du Président (i) sur la composition du conseil d'administration et l'application du principe de représentation des femmes en son sein, (ii) sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux ainsi que (iii) sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital,
- le rapport sur les stocks options ainsi que sur l'attribution d'actions gratuites.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les vingt-et-un jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports des Commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

I. RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE KEYRUS AU COURS DE L'EXERCICE

| Nom au 31/12/2015 | Siège | Date de clôture des comptes sociaux | % de contrôle | % d'intérêt | Période de consolidation |
|------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------|
| KEYRUS | Paris - France | 31 décembre | Société consolidante | | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Management | Paris - France | 31 décembre | 90% | 90% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Kadris Group | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Kadris Consultants | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Canada Inc | Montréal - Canada | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Suisse | Genève - Suisse | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Belgium | Bruxelles - Belgique | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Luxembourg | Luxembourg | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Espagne (Etica Software) | Madrid - Espagne | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil) | Sao Paulo - Brésil | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Maurice | Ile Maurice | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Limited | Hong Kong | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Chine | Shanghaï | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Equinoxe | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Tunisie | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 68% | 68% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Israël | Tel Aviv - Israël | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Vision BI | Tel Aviv - Israël | 31 décembre | 51% | 36% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Vision BI USA | New York - USA | 31 décembre | 51% | 36% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Capital Market | Paris - France | 31 décembre | 77% | 77% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus UK | Londres - UK | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Biopharma Belgium | Lane - Bruxelles | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Biopharma Tunisie | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 90% | 90% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Absys - Cyborg | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Absys - Cyborg Belgique | Bruxelles - Belgique | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Up Génération | Paris - France | 31 décembre | 80% | 80% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Rheims | Sao Paulo - Brésil | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB Group Limited | Londres - UK | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB Limited UK | Londres - UK | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB LLC US | New York - USA | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB SARL | Paris - France | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |

1.1 Faits marquants de l'exercice

Dans un marché en reprise, la poursuite de notre stratégie de différenciation par une véritable offre de conseil technologique et l'élargissement de celle-ci à de nouvelles expertises ont permis au groupe de connaître une croissance supérieure à celle du marché. La croissance organique des activités du Groupe est de 16,6% (14,9% à périmètre et taux de change constant). Cette croissance est très forte sur le segment des Grands Comptes (+18,8%) et de 3,0% sur le segment du Mid Market.

Les activités Grands Comptes, accélèrent leur croissance organique et surperforment leur marché avec +18,8% sur 2015 contre 4,8% en 2014. Cette forte progression des activités Grands Comptes sur l'ensemble de l'exercice 2015 s'explique notamment par un marché mieux orienté et une demande alignée avec le portefeuille de solutions et services du Groupe

Les activités Mid Market ont progressé de 3,0% contre 7,3% l'an dernier.

Le résultat opérationnel courant (ROC) est en progression passant de 5,8 M€ à 8,1 M€ : le ROC du secteur Grands Comptes progresse de 3,0M€ à 4,2M€ cette année et celui du Mid Market augmente tout aussi significativement, passant de 2,8 M€ à 3,9M€.

La dette financière nette est fortement réduite passant de 17,6 M€ à 13,9 M€, grâce à une bonne gestion du besoin en fonds de roulement et à une augmentation des flux générés par l'activité (+3,5 M€).

La trésorerie nette du Groupe augmente fortement à 20,3 M€ contre 16,4M€ à la fin de l'exercice 2014 et la structure financière reste solide.

Avec un positionnement original et un portefeuille de services bien en place mêlant de très fortes compétences de conseil amont et une excellence technologique nourrie par des investissements continus en matière d'innovation et de R&D, le Groupe est parfaitement positionné pour répondre à la demande sur ses marchés.

Le contrôle fiscal sur le CIR des années 2009 à 2011 commencé en mai 2013 et finalisé au cours de l'exercice 2015, a donné lieu à une rectification dont le montant avait été anticipé et provisionné dans les comptes de l'exercice 2014.

1.1.1 GRANDS COMPTES

Le Groupe a poursuivi en 2015 les initiatives lancées au cours des dernières années pour se donner les moyens de traiter l'ensemble des problématiques des entreprises en matière de pilotage de la performance, gestion des données et maîtrise du canal digital. Un effort particulier a été porté sur le développement et la promotion des expertises et solutions liées aux data sciences et à l'analyse prédictive.

L'offre de services mise en place repose sur trois piliers stratégiques :

- **Data Intelligence** (Business Intelligence, Information Management, Big Data & Analytics, CPM/EPM),
- **Digital Experience** (Stratégie et Performance Digitales, Digital Commerce, Relation Clients & CRM Digital),
- et **Management & Transformation**

Cette offre permet d'intervenir sur l'ensemble des problématiques amont dans ces domaines : schéma directeur, choix de solution, travail sur les organisations et processus, déclinaison de la stratégie en opérations, plans, budgets, initiatives et indicateurs. Le Groupe a ainsi poursuivi ses investissements pour offrir une couverture complète en matière de compétences Conseil, couvrant tant les aspects technologiques que fonctionnels, avec des spécialistes des grandes fonctions de l'entreprise (RH, ventes, marketing, achats, production industrielle et supply chain, finance,..) ou des métiers de nos clients (industries financières, industries manufacturière et pharma, services non financiers, distribution, secteur public etc..).

Un effort particulier est conduit en continu afin d'améliorer la notoriété et la reconnaissance de la marque Keyrus Management, véritable levier de positionnement des savoir-faire Keyrus en Data et Digital.

Dans un marché de la data science souffrant d'une pénurie de ressources qualifiées, Keyrus investit fortement dans la promotion de la formation sur l'ensemble des géographies du groupe, soit par le biais de cursus structurés réalisés sur plusieurs semaines en interne par les entités du groupe, soit par le biais de partenariats académiques avec des universités et écoles de premier rang. Par exemple en France, Keyrus participe directement à la création de la filière d'emplois Data Scientists, en soutien du Plan Big Data du Gouvernement. Le groupe est ainsi à l'initiative de cursus diplômants (Master 1, Master 2, Phd) et certifiants (formations professionnelles) en Data Science dans le but de former la nouvelle génération de Data Scientists pour les entreprises. Ces deux dernières années en France, Keyrus a ainsi créé des différents cursus diplômants dédiés au Big Data et à la Data Science en partenariat avec l'Ecole Polytechnique, Telecom ParisTech, l'Ecole Polytechnique d'Assurances et Singularity University.

En termes de croissance externe, l'année 2015 a été marquée par l'intégration des acquisitions réalisées en 2014 et le lancement de nouveaux projets de rapprochement qui se concrétisent en ce début d'année 2016, détaillés au point 1.4 de ce rapport.

L'offre de services couvre également la mise en œuvre de toutes les principales solutions du marché ainsi que d'une large sélection de technologies innovantes que le Groupe s'est organisé pour détecter, tester et proposer à ses clients. Dans ce domaine, le Groupe bénéficie d'une dynamique d'innovation très forte du marché, tant chez les éditeurs leader du marché (SAP, Oracle, IBM et Microsoft) que chez des acteurs plus petits ou nouveaux entrants, qui permettent de répondre aux problématiques de mobilité, aux attraits du « cloud computing » ou au phénomène du « Big data ». Dans ce domaine, l'intégration de VBI dans l'offre globale du groupe et le soutien de sa croissance se poursuivent.

1.1.2 MID MARKET

Dans un contexte de marché moins favorable et plus incertain que celui des Grands Comptes, le Groupe a réalisé une performance remarquable : si la hausse du chiffre d'affaires de 3,0% est essentiellement due à l'effet de la mise en place de la Déclaration des Salariés Nominative (DSN), l'amélioration de la rentabilité confirme la qualité des équipes dans la gestion opérationnelle de l'activité.

Les ventes de services ont progressé de 7,2%, l'accent continuant à être porté sur la rationalisation de l'offre et la productivité.

La société a continué à améliorer la gestion de sa base clients, dont les revenus ont enregistré une nouvelle progression de 6,2% par rapport à 2014.

Enfin, après une année 2014 en forte croissance de 30%, les ventes de licences ont connu un retrait marqué, en décroissance de 15% en 2015. Cette baisse peut s'expliquer par des effets d'arbitrage des clients, dans une année où les directions informatiques et financières sont fortement mobilisées par la mise en place de la DSN.

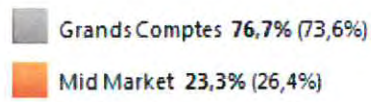
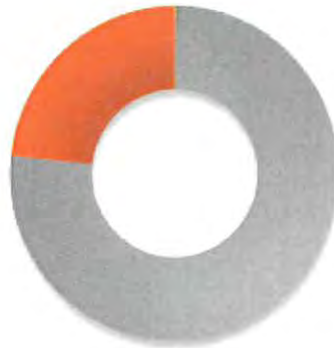
1.2 Activité et résultats du groupe - évolution prévisible

1.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

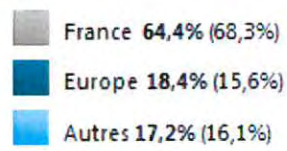
En terme d'activité, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 201,9M€ en 2015 contre 173,1M€ en 2014 soit une progression de 16,6% (+21,5% sur les Grands Comptes et +3,0% sur le Mid Market). La croissance organique est de 18,8% sur les Grands comptes et + 3,0% sur le Mid Market, preuve que les choix stratégiques de la direction du groupe portent leurs fruits.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe se répartit comme suit :

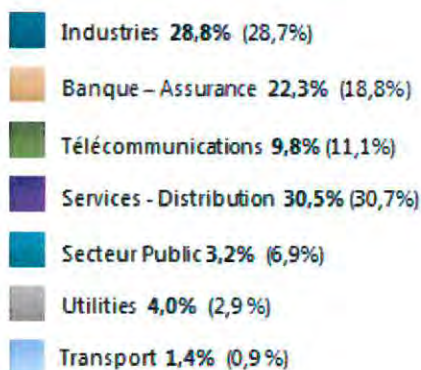
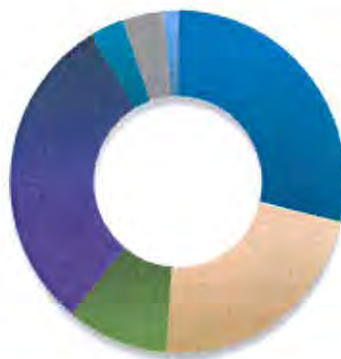
Par segment de marché



Par zone géographique



Par secteur d'activité



Entre parenthèses : données au 31/12/2014

La note 5 de l'annexe des comptes consolidés exprime l'évolution de l'activité par secteur. La répartition géographique évolue par rapport à 2014, avec une hausse de la part de l'international, en dépit d'effet de change fortement défavorable sur le Real brésilien, mais aussi à une hausse du chiffre d'affaires sur l'ensemble de filiales étrangères excepté le Canada et à l'effet année pleine de l'intégration de BIPB.

1.2.2 RESULTAT DU GROUPE

L'activité du groupe **Keyrus** sur l'exercice 2015 peut être résumée comme suit :

| Exprimé en k€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 201 953 | 173 059 |
| Résultat opérationnel courant | 8 072 | 5 802 |
| Résultat opérationnel | 5 717 | 4 862 |
| Résultat financier | -607 | -703 |
| Impôt sur les résultats | -1 810 | -1 563 |
| Résultat net | 3 300 | 2 595 |
| Dont : | | |
| Part du Groupe | 3 717 | 2 826 |
| Part des Minoritaires | -417 | -232 |

- **Résultat Opérationnel Courant**

Le Résultat opérationnel Courant s'élève à 8.072 K€ au 31 décembre 2015 contre 5.802 K€ au 31 décembre 2014 soit une hausse de 39,1 %. Il intègre les coûts liés à la mise en place de l'ensemble des compétences, notamment en matière de Conseil, nécessaires pour délivrer l'ambition du Groupe en matière d'offre de services.

Les charges d'exploitation sont ainsi essentiellement constituées des frais de personnel qui représentent plus de 57,6 % du chiffre d'affaires (contre 58,0% l'année dernière).

Les autres charges d'exploitation, comprenant les achats et autres charges externes, les impôts et taxes ainsi que les dotations aux amortissements et provisions, représentent 38,6 % du chiffre d'affaires (contre 42% l'année dernière).

Les effectifs salariés du groupe à fin décembre 2015 s'élevaient à 2.125 collaborateurs en augmentation de 9,15% comparée à l'exercice précédent. Les effectifs (sous-traitant inclus) s'élèvent à 2.365 au 31 décembre 2015, en progression de 10,96% par rapport au 31 décembre 2014.

- **Résultat Opérationnel**

Le résultat opérationnel se situe à 5,72M€ contre 4,86M€ au titre de l'exercice 2014 soit une amélioration de 17,6%. Il intègre des produits et charges non récurrents pour -2,36M€, dont -1.3 M€ au titre de la dépréciation du goodwill des activités au Canada et 0,9M€ de coûts de réorganisation.

- **Résultat Financier :**

Le résultat financier s'élève à -608 K€ contre - 703 K€ au titre de l'exercice 2014. Il se compose d'une part d'un coût lié à l'endettement financier net de -1.462 K€ et d'autre part des produits et charges financiers nets pour +854 K€ qui se composent principalement de 479 K€ de produits de désactualisation des créances d'exploitation et de -214K€ de gains/pertes de changes, de 609 K€ de plus-value de cession de titres et -20K€ d'autres charges financières.

- **Impôts sur les résultats :**

L'impôt comptabilisé au titre de l'exercice est une charge nette de 1.810K€ contre 1.563K€ au titre de l'exercice 2014. L'impôt comprend la CVAE qui représente un montant de 1.400K€ (net de l'impact de sa déductibilité sur l'impôt sur les résultats). La charge augmente de 247 K€, principalement du fait de la hausse de la CVAE

1.2.3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

- **Capitaux permanents :**

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 39.287 K€.

- **Passifs non courants :**

Le total des passifs non courants s'élève à 20.541 K€ dont 11.782 K€ de passifs financiers.

L'endettement du groupe est essentiellement à taux variable. 0,6 M€ font l'objet d'une couverture de taux, en particulier avec un SWAP de taux souscrit en 2012 concernant la dette levée auprès du Crédit du Nord (3 M€).

En février 2016, **Keyrus** a signé un financement syndiqué avec ses partenaires bancaires portant sur une enveloppe de 18M€ et complété par un prêt adossé de BPI de 5M€ décrit au point 1.4 de ce rapport.

- Endettement Financier net :

La trésorerie nette du groupe s'élève à 20,3 M€ au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 3,9 M€ par rapport au 31 décembre 2014.

L'endettement financier net du groupe s'entend ici au sens des covenants bancaires, à savoir toute dette financière souscrite auprès d'un établissement financier diminuée de la trésorerie nette et des valeurs mobilières de placement. Il s'élève à 13,9 M€ au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| A. Trésorerie | 14 980 | 12 794 |
| B. Instruments équivalents | | |
| C. Valeurs mobilières de placement | 5 316 | 4 589 |
| D. Liquidités (A+B+C) | 20 297 | 17 383 |
| E. Actifs financiers courants | | |
| F. Dettes bancaires à court terme | 34 | 1 025 |
| G. Part à moins d'un an des dettes Long terme | 24 289 | 15 685 |
| H. Autres dettes court terme | | |
| I. Total (F+G+H) | 24 324 | 16 710 |
| J. Endettement financier à court terme (I-D) | 4 027 | - 673 |
| K. Dette bancaire à long terme | 6 660 | 10 837 |
| L. Obligations émises | | |
| M. Autres dettes à long terme | 550 | 7 450 |
| N. Total (K+L+M) | 7 210 | 18 287 |
| O. Endettement financier net (J+N) | 11 237 | 17 614 |

- Investissements :

Les immobilisations incorporelles présentent une valeur comptable nette de 40.698 K€ et se composent principalement des goodwills pour 40.312 K€.

Les immobilisations corporelles présentent une valeur comptable nette de 2.533 K€.

Les immobilisations financières présentent une valeur comptable nette de 3.698 K€ constitués principalement de dépôts et cautionnements, de prêts et de titres de participations non consolidés.

Le groupe a financé ses investissements sur fonds propres.

Les acquisitions des sociétés prévoient des paiements différés du prix fixe et des prix variables qui sont comptabilisés en dettes sur immobilisations. Les dettes sur acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 2.860 K€ au 31 décembre 2015 et sont actualisées.

- Autres Actifs non courants :

Suite au changement de la réglementation relative au remboursement des Crédits d'Impôt Recherche, et des Crédits d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et au remboursement de ces créances à 3 ans, le Groupe a comptabilisé en actifs non courants un montant de 19,1 M€ correspondant aux créances des exercices 2013, 2014 et 2015, actualisées sur trois ans et demi à un taux de 2%.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par une trésorerie disponible de 20,3 M€ à mettre en perspective de dettes financières représentant un total de 31,5 M€ (cf. note 20 sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2015).

1.2.4 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Après une nouvelle année de croissance organique (+14,7%) supérieure au marché tout en consolidant son portefeuille d'offres : Data Intelligence - Digital Experience – Management & Transformation, **Keyrus** poursuit sa trajectoire stratégique et construit son offre de service numérique intégrée pour accompagner ses clients dans la capacité à transformer leur 'data' en action.

Pour le segment Mid Market, poursuite d'une stratégie de prudence en matière de croissance organique compte tenu de l'environnement économique avec de nouveaux investissements R&D et Innovation autour de nouvelles solutions Cloud - SaaS.

1.2.4.1 Grands comptes

Le Groupe **Keyrus** a continué en 2015 à améliorer sa notoriété et la reconnaissance de sa marque auprès des organisations Grands Comptes et Mid Market.

Agilité, Innovation et expertise de la valorisation de la donnée sont inscrits profondément dans le génome de la marque et permettent à **Keyrus** d'anticiper les 'trends' de marché et d'adapter de manière continue son offre à la demande.

En 2016, le Groupe **Keyrus** va poursuivre ses investissements en matière d'innovation, de formation, de compétences conseil et de qualité de service, et ce sur l'ensemble de ses grandes implantations de façon à pouvoir déployer de grands projets sur l'ensemble des zones d'activité des grands comptes avec un déploiement progressif de ses expertises Digitales et Big Data/Analytics sur l'ensemble de ses zones géographiques.

Le Groupe **Keyrus** anticipe un marché plus favorable en 2016 mais avec toujours une forte pression sur les prix.

1.2.4.2 Mid Market

L'exercice 2016 s'exercera dans un contexte économique toujours difficile pour les PME. **Absys Cyborg** pourra cependant capitaliser sur une base installée unique de plus de 3500 clients qui présente de nombreuses opportunités de migrations de sa base installée vers les versions les plus innovantes de ses logiciels. La croissance estimée du revenu devrait être de 3 à 4% à périmètre équivalent, sans sacrifier aux objectifs de rentabilité opérationnelle. En revanche, il est prévu des investissements importants dans la migration de l'ERP de la société : une équipe projet a été constituée afin de travailler exclusivement sur ce projet.

L'investissement réalisé autour de ses quatre lignes de produits Sage ERP X3, Microsoft Dynamics, Sage Ligne 100 et Paie et Sage FRP 1000 sera homogène.

Le dispositif spécifique visant à développer le revenu licence lié à la signature de nouvelles affaires, mis en œuvre l'an passé, sera prorogé.

Même si l'essentiel des transitions a été conduit en 2015, la nouvelle réglementation liée à la mise en place de la Déclaration des Salariés Nominative (DSN) devrait avoir un effet exceptionnel sur le

volume de service au dernier trimestre 2016 avec l'entrée en vigueur d'une dernière phase de cette réglementation.

Les résultats du premier trimestre 2016 confirment un bon démarrage de l'exercice avec une prise de commande hors DSN en amélioration sensible.

La société poursuit son effort d'enrichissement de ses offres ERP historiques par l'apport de fonctions métiers et de technologies innovantes d'aide à la décision ou de mobilité. La fourniture de solutions hébergeables dans le Cloud constitue en outre une priorité même si la demande des PME reste encore modeste et confuse pour le moment sur le sujet de l'ERP.

Les opportunités de croissance externe d'acteurs directement concurrents ou de solutions complémentaires constituent une cible potentielle de développement pour renforcer les implantations géographiques sur lesquelles la société exerce déjà ses activités ou renforcer la pertinence de ses offres.

L'activité liée à la vente de projets dans des contextes internationaux progresse significativement et constitue un axe clé de développement pour la société.

1.3 Activité des principales filiales

1.3.1 ABSYS-CYBORG :

La société **Absys-Cyborg** a réalisé un chiffre d'affaires de 46,2 M€ (44,7 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de 4,3 M€ contre 3,1 M€ en 2014. L'amélioration de la rentabilité est le résultat d'efforts continus de productivité.

1.3.2 Keyrus SUISSE :

La société **Keyrus Suisse** a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3M€ (1,5 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de -0,2 M€ contre -0,3 M€ en 2014.

1.3.3 Keyrus BELGIQUE:

La société **Keyrus Belgique** a réalisé un chiffre d'affaires de 16,4 M€ (13,3 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de 0,3 M€ contre 0,5 M€ en 2014.

1.3.4 Keyrus Biopharma BELGIQUE:

Cette société gère les activités liées à l'industrie pharmaceutique en Belgique. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 9,1 M€ (8,7 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de 0,2 M€ contre 0,04 M€ en 2014.

1.3.5 Keyrus CANADA:

Keyrus CANADA développe l'offre Business Intelligence de **Keyrus** au Canada et assure la veille technologique du Groupe sur le continent Nord-Américain. **Keyrus CANADA** a réalisé un chiffre d'affaires de 4,9 M€ (contre 5,4 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de -0,2 M€ contre -0,1 M€ en 2014.

1.3.6 Keyrus ESPAGNE:

Cette société a une activité de conseil et d'intégration de solutions de Business Intelligence en Espagne. **Keyrus Espagne** a réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 M€ (4,9 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de 0,4 M€ (0,2 M€ en 2014).

1.3.7 Keyrus BRESIL:

Cette société a une activité d'intégration de solutions de Business Intelligence et une activité d'intégration de solutions digitales de ventes omni-canal au Brésil. **Keyrus Brésil** a réalisé un chiffre d'affaires de 13,6 M€ (10,8 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de 0,7 M€ (-0,3 M€ en 2014).

1.3.8 Keyrus MANAGEMENT:

Cette société a une activité de conseil en management. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€ (7,7 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de 0,9 M€ (1,0 M€ en 2014).

1.3.9 BIPB Limited

Cette société a une activité d'intégration de solutions de Business Intelligence. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 M€ (2,3 M€ en 2014) et un résultat d'exploitation de -0,8 M€ (0,2 M€ en 2014).

1.4 Evénements intervenus depuis la clôture

En février 2016, Keyrus a signé un financement syndiqué avec ses partenaires bancaires portant sur une enveloppe de 18M€ et complété par un prêt adossé de BPI de 5M€ :

- Le crédit syndiqué est amortissable sur 5 ans et a pour objet :
 - De refinancer le solde de prêt moyen terme existant pour 4,2M€
 - De refinancer les acquisitions récentes de BIPB, Rheims et Medqualis
 - De financer la croissance externe du groupe sur les trois prochaines années

Ce prêt est assorti des covenants suivants (basés sur les comptes consolidés) :

- Dette nette / EBITDA < 3,00
- Dette nette / Capitaux propres < 0,90
- Le prêt BPI permet de financer les investissements immatériels et managériaux, notamment dans le cadre de la croissance à l'international

Ces crédits permettent de sécuriser le financement de Keyrus sur les prochaines années et de lui assurer les besoins de financement nécessaires à son projet de développement à moyen terme.

En janvier 2016, Keyrus a finalisé la reprise de 55% de Medqualis, société basée à Montréal, spécialisée en Biopharma et intervenant au Canada et au nord des Etats-Unis. La société a réalisé environ 1M€ de chiffre d'affaires en 2015 et doit permettre aux activités Biopharma de Keyrus de développer leur présence à l'international.

En février 2016, Keyrus a repris 100% du Créac'h Consulting, cabinet de conseil en management spécialisé en conseil en organisation RH et en SIRH, basé à Paris. La société a réalisé environ 1M€ de chiffre d'affaires en 2015 et doit permettre à Keyrus Management de renforcer son expertise RH.

En mars 2016, Keyrus Belgium a finalisé le rachat de 51% de Navigha, cabinet de conseil en management basé à Bruxelles et réalisant environ 4M€ de chiffre d'affaires en 2015.

1.5 Approbation des comptes consolidés

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

1.6 Activité du groupe en matière de recherche et développement

L'ensemble des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Le Groupe a comptabilisé un crédit d'impôt recherche net de frais et de coûts d'actualisation de 4,6M€ au 31 décembre 2015 (5,0 M€ en 2014).

1.7 Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1.7.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

1.7.1.1 RISQUES CLIENTS

En cette période économique instable, de nombreux grands comptes cherchent à réduire le nombre de prestataires auxquels ils font appel et exercent une forte pression sur les prix d'achat des prestations dans une logique d'optimisation des coûts. Cependant, **Keyrus**, en raison de son positionnement de spécialiste, sa présence sur des projets stratégiques, ses compétences sectorielles et fonctionnelles et sa maîtrise des technologies, est en mesure de limiter ces risques et obtient chaque année un nombre croissant de nouveaux référencements.

Le Groupe **Keyrus** n'est pas dépendant d'un client spécifique.

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Premier client | 3,0% | 4,2% |
| Cinq premiers clients | 11,8% | 15,4% |
| Dix premiers clients | 18,4% | 21,8% |

Les procédures de gestion de crédit et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque clients.

1.7.1.2 Risques liés aux projets

Le Groupe réalise une part croissante de son chiffre d'affaires sous forme de projets ou services avec engagement de résultat. Pour accompagner cette mutation, le Groupe a renforcé ses procédures Qualité (acceptation de mission, chiffrage, suivi de projet...), ses compétences et la formation de ses équipes dans ces domaines

1.7.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Les évolutions technologiques étant de plus en plus rapides, les technologies jugées « avancées » à un moment deviennent vite matures puis rapidement dépassées. Il existe donc un risque pour les entreprises de ce secteur en mouvement constant de perdre le pas et de ne plus être au fait des dernières technologies.

Dans ce contexte, **Keyrus** a mis en place une veille technologique active et permanente. Cette veille a l'avantage d'être effectuée non seulement en Europe mais aussi au Canada et en Israël. Cette veille permet à **Keyrus** de détecter très en amont les technologies montantes et d'être proactive dans la proposition de solutions innovantes à ses clients.

Par ailleurs, la société consacre en moyenne 3% de la masse salariale à la formation. Ceci lui garantit une évolution constante de l'expertise de son personnel. Le dispositif des « périodes de

professionnalisation» mis en place dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle continue, qui s'inscrit dans une politique forte de l'entreprise d'évolution des compétences, technologiques mais aussi métiers et comportementales, s'est poursuivi en 2015.

La société continue à anticiper les évolutions réglementaires dans le domaine de la formation continue afin d'être toujours en pointe et de proposer à ses collaborateurs les meilleures perspectives d'évolution professionnelle.

1.7.1.4 Risques liés à la concurrence

Malgré un grand nombre de consolidation ces dernières années, notamment chez les Editeurs, le secteur des Logiciels et Services Informatiques reste un secteur très concurrentiel. Le marché des sociétés de conseil et de services informatiques connaît également un mouvement permanent de consolidation tirée par la demande des clients qui souhaitent de plus en plus réduire le panel de leurs fournisseurs et avoir des partenaires solides, pérennes et pouvant les accompagner à l'international.

Dans ce contexte, **Keyrus** a su se spécialiser depuis son origine et développer de forts domaines d'expertise autour de la Business Intelligence et des technologies Internet, ainsi qu'une approche métier, qui lui permettent de s'imposer comme un acteur reconnu de ces domaines et de présenter des critères marqués de différenciation sur ce marché concurrentiel.

La présence en bourse de l'entreprise, sa solidité financière et sa présence internationale renforcent encore l'image du groupe face aux concurrents, notamment non cotés, sur le marché français en particulier.

1.7.1.5 Risques liés aux fournisseurs

La société considère qu'elle ne se trouve pas en situation de dépendance significative à l'égard de ses fournisseurs.

1.7.1.6 Risques liés au marché des logiciels et des services

Les activités du groupe sont exposées aux risques liés à la croissance du marché des Logiciels & Services Informatiques. La faible croissance économique, voire la récession, en France et sur les autres marchés sur lesquels **Keyrus** opère, peut entraîner un décalage des projets d'investissement des clients de **Keyrus** et de ses filiales, et pourrait avoir des conséquences sur son activité si elle venait à perdurer. Toutefois, le développement des activités de **Keyrus** à l'international et sur deux segments de marché distincts (Grands Comptes et Mid Market) devrait lui permettre de limiter ce risque, chacun de ces marchés ayant sa propre conjoncture. Par ailleurs, même si l'émergence de solutions en mode SaaS n'a pas encore un impact sensible sur les ventes de licences des deux segments, à la fois Grands Comptes et Mid Market vont devoir intégrer cette tendance du marché dans leur business model commercial.

1.7.1.7 Risques liés au recrutement

La profession reste toujours un des premiers contributeurs à l'emploi des cadres en France. Il en ressort une concurrence toujours soutenue entre les entreprises qui peut générer un risque de pénurie d'un certain type de ressources.

Keyrus continue de renforcer ses compétences sur des profils expérimentés. Cette politique volontariste d'enrichissement de ses compétences permet à **Keyrus** de disposer de plus de ressources de haut niveau sur les projets actuels afin d'être en mesure de servir au mieux ses clients.

Les investissements en moyens de recrutement « externes » (salons, forums, cabinets de recrutement, sites internet..) ont été poursuivis avec toutefois une emphase sur l'animation soutenue du dispositif de

cooptation et de notre présence sur les réseaux sociaux qui deviennent deux sources essentielles de recrutement.

1.7.1.8 Risques liés aux personnes clés

Le succès futur du groupe **Keyrus** dépend étroitement des efforts et de l'expérience du personnel clé et de son équipe dirigeante. Par ailleurs, le départ de toute personne clé ou toute défaillance d'un membre du personnel clé dans l'exécution de ses fonctions actuelles pourrait avoir des effets négatifs sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Toutefois, la participation directe de ces hommes clés au capital de la société **Keyrus** par le biais de programme d'intéressement au capital, assure une meilleure fidélisation et une importante motivation, ce qui devrait limiter les risques liés aux dits hommes clés.

De même, le groupe **Keyrus** a instauré un équilibre entre les différents hommes clés (une trentaine de personnes environ) qui permet d'une part, de ne pas faire dépendre le succès de la société d'un nombre trop restreint de personnes, et d'autre part de disposer de plusieurs personnes très performantes sur un périmètre donné. Aucune de ces personnes n'est responsable seule d'une part significative du chiffre d'affaires.

1.7.2 RISQUES JURIDIQUES

1.7.2.1 Risques réglementaires

Les activités de **Keyrus** ne dépendent ni d'autorisations légales réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologations.

1.7.2.2 Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

1.7.2.3 Assurances – Couverture des risques

Le groupe opère sur une activité de prestations de services et une partie significative de son chiffre d'affaires est réalisée sur des projets au forfait (représentant environ 30% du chiffre d'affaires) avec garantie de bonne fin et pénalités.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, l'ensemble des projets au forfait a été revu et les litiges commerciaux et pertes à terminaison ont été provisionnés.

Keyrus a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. responsabilité civile professionnelle ;
2. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle ;
3. assurances des locaux et matériels utilisés ;
4. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés ;
5. assurances des dirigeants de droit ou de fait.

La société **Keyrus** considère que donner davantage de détail sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. La société **Keyrus** estime que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels.

Une analyse des provisions pour risques est donnée dans la note 18 des comptes consolidés.

1.7.2.4 Risques sociaux

Comme toute société de prestations intellectuelles, le cœur de l'activité repose sur le capital humain et le personnel de l'entreprise. En conséquence, **Keyrus** est soumis aux contraintes légales et réglementaires du droit social et à ce titre doit supporter toute modification à la fois du cadre réglementaire et de toute augmentation des charges sociales ou création de nouvelles cotisations.

Il existe enfin tous les risques de litiges pouvant naître de l'exécution ou de la rupture des contrats de travail.

1.7.2.5 Dépendance à l'égard des brevets et des licences

La société **Keyrus** n'a aucune dépendance vis-à-vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

1.7.3 RISQUES DE MARCHE

1.7.3.1 Risques de change et de taux

Le Groupe réalise 81% de son chiffre d'affaires en Euros. L'exposition au risque de change se décompose comme suit en k€ :

| DEVICES | ACTIF | PASSIF | ENGAGEMENT EN DEVISE | POSITION NETTE AVANT COUVERTURE | INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE | POSITION NETTE APRES COUVERTURE |
|---------------------------|---------|---------|----------------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Euro - EUR | 158 946 | 114 573 | | 44 373 | | 44 373 |
| Canadian Dollar - CAD | 5 710 | 6 598 | | 888 | - | 888 |
| Brazilian Real - BRL | 3 251 | 5 825 | | 2 574 | - | 2 574 |
| New Israeli Shequel - NIS | 5 040 | 4 890 | | 150 | | 150 |
| AUTRES | 6 180 | 8 880 | | 2 700 | - | 2 700 |
| TOTAL | 179 127 | 140 766 | | 38 361 | | 38 361 |

Les emprunts bancaires à hauteur de 31.500 K€ (contre 33.342 K€ à fin 2014) sont conclus à des taux d'intérêt variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variables sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, Le Groupe a réalisé, au début de l'année 2012 la couverture du risque de taux sur l'emprunt contracté en 2011 auprès du Crédit du Nord pour un montant de 2.8M€ (solde au 31 décembre 2015 : 0,6M€).

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

Les valeurs mobilières de placement représentent 5,3M€ et la trésorerie disponible est de 15,0M€.

Compte tenu de l'encours financier des passifs financiers à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 200K€.

L'annexe des comptes consolidés reprend ces informations dans la note 1 paragraphe 26.

1.7.3.2 Risque sur les actions

| En unité de titres | Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM | Portefeuille d'actions propres |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Position de l'actif | Néant | 1 505 030 |
| Hors bilan | Néant | Néant |
| Position nette globale | Néant | 1 505 030 |

1.7.3.3 Risques liés aux marchés de capitaux

Le cours des actions des sociétés émergentes et des sociétés de services informatiques a été historiquement très volatile. Il peut évoluer significativement en fonction de différents facteurs indépendants du contrôle de la société tels que, de manière non exhaustive, le départ de salariés clés, les recommandations et les prévisions d'analystes financiers tant sur le secteur des nouvelles technologies que sur la société elle-même, l'interprétation des marchés d'annonces d'opérations réalisées par la société (acquisitions, opérations sur le capital, partenariats) et par des sociétés concurrentes, et plus généralement les fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts et des marchés boursiers.

1.7.3.4 Risque de liquidité

Les montants des emprunts bancaires et des découverts bancaires sont libellés en euros.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,4M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.

- HSBC : emprunt bancaire en date du 09 septembre 2014 pour un montant de 1,6M€ sous forme de tirage :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 1,6M€
 - Durée de l'emprunt : 1 an, renouvellement pour 6 mois
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,08%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.

- **BANQUE POPULAIRE:** emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€ sous:
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers

- **SOCIETE GENERALE :** emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,7M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.

- **CREDIT DU NORD :** emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,6 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
 - Risque de taux couvert par un SWAP de taux

- **OSEO :** Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable

- **OSEO :** Aide innovation en date du 17 Mars 2015 pour un montant de 0,2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,2M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursement en 12 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - L'aide est consentie à taux fixe zéro
 - Aucun Ratio financier applicable

En février 2016, **Keyrus** a signé un financement syndiqué avec ses partenaires bancaires portant sur une enveloppe de 18M€ et complété par un prêt adossé de BPI de 5M€ :

- Le crédit syndiqué est amortissable sur 5 ans et a pour objet :

- De refinancer le solde de prêt moyen terme existant pour 4,2M€
 - De refinancer les acquisitions récentes de BIPB, Rheims et Medqualis
 - De financer la croissance externe du groupe sur les trois prochaines années
- Le prêt BPI permet de financer les investissements immatériels et managériaux, notamment dans le cadre de la croissance à l'international

Ces crédits permettent de sécuriser le financement de Keyrus sur les prochaines années et de lui assurer les besoins de financement nécessaires à son projet de développement à moyen terme.

2. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE KEYRUS AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice

Le contrôle fiscal sur le CIR des années 2009 à 2011 commencé en mai 2013 et finalisé au cours de l'exercice 2015, a donné lieu à une rectification dont le montant avait été anticipé et provisionné dans les comptes de l'exercice 2014.

Durant l'exercice 2015, le **Groupe Keyrus** a acquis des titres dans différentes sociétés. Ces acquisitions sont présentées dans le point 2.4.2 du présent rapport.

2.2 Activité et résultats de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à 82.318 K€ contre 68.771 K€ au titre de l'exercice précédent. Compte tenu de reprises sur provisions, transferts de charges et autres produits pour un montant de 12.158 K€, le total des produits d'exploitation s'élève à 94.476 K€ contre 78.704 K€ en 2014.

La société a comptabilisé un crédit d'impôt recherche pour un montant brut de 4,7 M€ au 31 décembre 2015 contre 5,3 M€ en 2014. La société a pris connaissance de l'état d'avancement du traitement comptable à retenir selon l'ANC. La société a décidé de maintenir sa position prise au cours des exercices précédents en comptabilisant le produit en subvention d'exploitation dans ses comptes annuels et ce en attendant la publication d'un règlement comptable officiel et définitif.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 91.598 K€.

Les différents postes sont les suivants :

| | |
|---|-----------|
| - <i>Achat de marchandises :</i> | 6.515 K€ |
| - <i>Achats et autres services externes :</i> | 26.059 K€ |
| - <i>Impôts, taxes et versements assimilés :</i> | 2.086 K€ |
| - <i>Charges de personnel :</i> | 52.925 K€ |
| - <i>Dotations aux amortissements et provisions :</i> | 2.247 K€ |
| - <i>Autres charges</i> | 1.766 K€ |

L'exploitation a ainsi engendré un résultat bénéficiaire de 2.878 K€ contre 1.977 K€ en 2014.

Compte tenu d'un résultat financier d'un montant de 33 K€, le résultat courant avant impôt s'élève à 2.911 K€ contre 3.321 K€ au titre de l'exercice précédent, d'un résultat exceptionnel positif d'un montant de 305 K€ et d'un gain d'impôt sur les sociétés de 882 K€, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 4.098 K€.

L'effectif salarié au 31 décembre 2015 est de 803 personnes.

Est annexé ci-après le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Conformément aux termes de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du code de commerce, est présenté ci-après un tableau d'information sur les délais de paiement de nos fournisseurs ainsi que les soldes des dettes à leur égard, classés par date d'échéance :

Les conditions de règlement sont 60 jours fin de mois sauf dispositions particulières. Le tableau suivant présente les comptes fournisseur en milliers d'Euros :

| En milliers d'euros Échéances | NON ECHU | 0 à 30 | 31 à 60 | 61 à 90 | 91+ | TOTAL |
|----------------------------------|----------------|----------------|---------------|-------------|----------------|------------------|
| 2015 | 9 652 59,3% | 1 855 11,4% | 665 4,1% | 890 5,5% | 3 204 19,7% | 16 265 100,0% |
| 2014 | 7 966 57,1% | 1 136 8,1% | 1 085 7,8% | 476 3,4% | 3 298 23,6% | 13 961 100,0% |

La majeure partie des factures échues à plus de 90 jours correspond à des litiges notifiés aux fournisseurs concernés et à des opérations avec les filiales du Groupe.

2.3 Règles et méthodes comptables

Nous vous informons que ces comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

2.4 Filiales et participations

2.4.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Vous trouverez en annexe le tableau des filiales et participation (en K€) avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours, du dernier exercice.

2.4.2 ACQUISITIONS :

- **Keyrus Brésil** : souscription à l'augmentation de capital par compensation de créance, faisant suite à une réduction de capital. La société détient 100% du capital.
- **Keyrus Biopharma Innovation** : la société a été constituée le 10 décembre 2015. Keyrus SA a souscrit à 100% du capital de la société.
- **Keyrus Management Régions** : la société a été constituée le 26 novembre 2015. Keyrus SA a souscrit à 66% du capital de la société et sa filiale Keyrus Management à 19% du capital.
- **Kadris Group** : la société a procédé au rachat d'actions d'un minoritaire ; sa participation a été portée de 96% à 100%
- **Keyrus Management** : la société a procédé au rachat d'actions d'un minoritaire ; sa participation a été portée de 88% à 90%
- **BIPB Group** : la société a procédé au rachat d'actions d'un minoritaire ; sa participation a été portée de 51% à 76%.

2.5 Dividendes antérieurs

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Par souci de prudence, eu égard aux incertitudes liées aux perspectives de certains produits de haute technologie, les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges.

2.7 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les comptes de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, qui ne sont pas déductibles du résultat fiscal. Au 31 décembre 2015, ces dépenses s'élèvent à 0€.

2.8 Situation de la société et perspectives d'avenir

En ce qui concerne la situation et les perspectives d'avenir, nous vous référons à la première partie de ce rapport consacrée à la gestion du Groupe (paragraphe 1.2.4).

2.9 Affectation des résultats

| | |
|---|-----------|
| Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice soit | 4.098 K€ |
| A hauteur de | 0 € |
| A la réserve légale qui est déjà dotée à son maximum légal de 10% du capital social | |
| Le solde, soit | 4.098 K€ |
| Au compte Report à Nouveau, qui de | 12.314 K€ |
| Sera porté à | 16.412 K€ |

2.10 Conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Votre conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir, directement ou par personne interposée, entre votre société et :

- ses administrateurs,
- ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%,
- une société contrôlant une société actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Les principales conventions sont énumérées et détaillées dans le Rapport Spécial du Conseil à l'assemblée sur les conventions réglementées, dont il vous sera donné lecture.

Nous vous demandons, après avoir entendu lecture de ce Rapport, de bien vouloir approuver les opérations visées par les articles L225-38 et suivants du Code de Commerce décrites dans ledit Rapport.

2.11 Approbation des comptes, quitus

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

2.12 Evénements survenus depuis le début de l'exercice en cours

Nous vous renvoyons au paragraphe 1.4 du présent rapport

2.13 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Il vous sera également donné lecture du rapport de vos Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de la vérification des comptes de l'exercice.

2.14 Informations concernant le capital

2.14.1 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :

Au 31 décembre 2015, le capital social était de 4.319.467,50 euros, entièrement libéré et divisé en 17.277.870 actions de 0,25 euro de nominal, toutes de même catégorie.

2.14.2 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION A AUTORISER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2016

Cadre Juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Générale de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 20 mai 2016.

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le capital de l'émetteur était composé de 17.277.870 actions.

A cette date, la société détenait 1.505.030 actions en propre, soit 8,7 % du capital.

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016, le capital de l'émetteur était composé de 17.277.870 actions.

A cette date, la société détenait 1.530.511 actions en propre, soit 8,9% du capital.

Répartition par finalités des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 31 décembre 2015, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par finalités :

- contrat de liquidité : 1.338 titres
- autres finalités du plan de rachat d'actions : 1.503.692 titres

Finalités du programme de rachat renouvelé

Les finalités de ce programme sont :

- L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2016 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
- L'attribution/la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital

La part maximale susceptible d'être détenue est de 10% du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 1.727.787 actions.

Compte tenu des actions auto détenues à la date du 31 décembre 2015, soit 1.505.030 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetée serait de 222.757, soit 1,29 % du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds

Le prix d'achat ne pourra excéder 3,00 € (trois euros) par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourra excéder la somme de 668.271 euros, conformément à l'autorisation soumise à l'assemblée Générale des actionnaires.

Modalités de rachat

Les actions pourront être rachetées par tout moyen, notamment par intervention sur le marché, hors du marché ou de gré à gré ou par voie de rachat de blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

La part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres pourra couvrir

l'intégralité du programme de rachat d'actions, l'autorisation donnée par l'assemblée générale ne limitant pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs. Par exception, dans le cadre de l'objectif d'animation de marché, la part du programme réalisé par voie d'acquisition de blocs de titres ne pourra pas atteindre l'intégralité du programme.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2016 et expirera donc au plus tard le 19 novembre 2017. En tout état de cause, il sera mis fin au présent programme lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2016.

Tableau de déclaration synthétique

| Situation au 31 décembre 2015 | |
|--|-----------|
| Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte | 8,71% |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois | |
| Nombre de titres détenus en portefeuille | 1 505 030 |
| Valeur comptable du portefeuille (K€) | 1 994 |
| Valeur de marché du portefeuille (K€) | 3 266 |

Nous vous proposons dans le cadre de l'assemblée générale du 20 mai 2016 de déléguer toute compétence au Conseil d'administration aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques ont été décrites ci-dessus.

2.14.3 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS, ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Un tableau récapitulatif des émissions de valeurs mobilières est annexé aux présentes.

2.14.4 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE :

La répartition du capital de la Société au 31 décembre 2015 est la suivante :

| 31 décembre 2015 | | | | |
|------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| ACTIONNAIRES | NOMBRES D' ACTIONS DETENUES | % DU CAPITAL | NOMBRE DE DROITS DE VOTE | % DES DROITS DE VOTE |
| Eric COHEN | 10 031 700 | 58,1% | 20 063 400 | 77,8% |
| PUBLIC | 5 741 140 | 33,2% | 5 741 140 | 22,2% |
| AUTO DETENTION | 1 505 030 | 8,7% | | |
| TOTAL | 17 277 870 | 100,0% | 25 804 540 | 100,0% |

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrôle indirect ni de pacte portant sur des actions ou des droits de vote qui auraient dû, conformément à la loi, être transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

2.14.5 DROITS DE VOTE DIFFERENTS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires bénéficient des règles régissant les droits de vote, communes à l'ensemble des actionnaires.

2.14.6 ACTIONNARIAT DE CONTROLE

Le contrôle est décrit au paragraphe 2.14.4. Monsieur Eric Cohen, qui détient 58,1% du capital et 77,8% des droits de vote de la Société, contrôle la Société. Il n'existe pas de dispositions contractuelles ou statutaires visant à restreindre ou à accroître les pouvoirs de l'actionnaire majoritaire qui exerce également les fonctions de Président Directeur Général.

La société est dotée d'un Conseil d'Administration composé de cinq membres au 31 décembre 2015 et d'un comité d'audit dont le Président est Monsieur Claude BENMUSSA. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple, l'actionnaire majoritaire ne disposant pas d'un droit de vote renforcé.

Il existe par ailleurs un Comité de Direction Groupe qui se réunit pour rendre compte de l'application des décisions prises par la Direction Générale du Groupe.

Les mesures prises afin que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont décrites en page 79. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

2.14.7 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

2.14.8 PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte portant sur des actions ou des droits de vote qui auraient dû, conformément à la loi, être transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

2.14.9 NANTISSEMENT

A la connaissance de la société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital de **Keyrus**.

2.14.20 AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que notre société n'a procédé à aucune augmentation de capital.

2.15 Mandataires sociaux

2.15.1 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX :

- Les jetons de présence payés au titre des années 2015 et 2014 se décomposent comme suit :

| Jetons de présence versés - Exprimé en Euros | | |
|--|---------------|---------------|
| ADMINISTRATEURS | 2015 | 2014 |
| Eric COHEN | 20 450 | 21 950 |
| Didier TAUPIN | - | 1 750 |
| Rebecca MEIMOUN | 8 500 | 1 750 |
| Laetitia ADJADJ | - | - |
| Philippe LANSADE | 10 350 | 9 400 |
| Claude BENMUSSA | 18 050 | 16 400 |
| TOTAL | 57 350 | 51 250 |

- La rémunération globale attribuée à l'ensemble des administrateurs et mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 458.200 €, dont 7.200 € relatifs aux avantages en nature, et se décompose comme suit :

| Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant ou mandataire social encore présent en 2015 | | | | | | | | | | |
|---|----------------|--------|----------------|--------|----------------|----------------|--------|----------------|--------|----------------|
| | 2 015 | | | | | 2 014 | | | | |
| | Fixe | % | Variable | % | Total | Fixe | % | Variable | % | Total |
| M. Eric COHEN | 244 980 | 71,01% | 100 000 | 28,99% | 344 980 | 240 000 | 70,59% | 100 000 | 29,41% | 340 000 |
| Mme. Rebecca MEIMOUN | 98 220 | 86,75% | 15 000 | 13,25% | 113 220 | 98 217 | 86,75% | 15 000 | 13,25% | 113 217 |
| TOTAL | 343 200 | | 115 000 | | 458 200 | 338 217 | | 115 000 | | 453 217 |

Les jetons de présence s'ajoutent à ce montant à concurrence de 70.000 € en 2015 et 50.000 € en 2014.

La rémunération perçue par Madame Rébecca MEIMOUN au cours des exercices 2015 et 2014 l'a été au titre de son contrat de travail avec la société **Keyrus SA**.

Ces rémunérations ont été fixées conformément à la pratique de marché sur ces types de postes.

Concernant les mandataires sociaux susvisés, la société n'a, à ce jour, pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonctions de l'un quelconque de ses mandataires sociaux ou postérieurement à ceux-ci.

Le montant des avantages en nature résultant de l'utilisation à usage personnel d'un véhicule mis à disposition par la société ou d'une couverture sociale sont de 7.200 € au titre de 2015 et 2.217 € au titre de 2014 (pour les administrateurs toujours présents en 2015) et se répartissent comme suit :

| Tableau récapitulatif des avantages en nature de chaque dirigeant social ou mandataire social présents en 2015 | | |
|--|--------------|--------------|
| en Euros | 2014 | 2015 |
| M. Eric COHEN | Néant | 4 980 |
| Mme. Rebecca MEIMOUN | 2 217 | 2 220 |
| TOTAL | 2 217 | 7 200 |

Au cours de l'exercice 2015, les mandataires sociaux n'ont exercé aucun titre donnant accès au capital.

2.15.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES

Nous vous renvoyons à l'annexe 3 du présent rapport.

2.16 Situation de la société, perspectives d'avenir

En ce qui concerne la situation de la société et ses perspectives d'avenir, nous nous référons à la première partie du présent rapport concernant la gestion du groupe.

2.17 Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 1,10 € et 2,50 €.

En annexe 4 du présent Rapport, figure un tableau retraçant les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la société pour la période de janvier 2015 à mars 2016.

2.18 Informations concernant les plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables

2.18.1 PLANS D'OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au rapport spécial relatif aux stocks options.

2.18.2 BONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

La date limite d'exercice des BSAAR votés à l'assemblée du 27 juin 2008 était le 12 août 2014. A cette date, aucun bon n'a été exercé et ils ont tous expiré. Ainsi au 31 décembre 2015, aucune action ne peut être émise ou attribuée au titre de ces bons

2.19 Attribution d'actions gratuites

Nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au rapport spécial.

2.20 Franchissement de seuil

A la connaissance de la société, aucun franchissement de seuil n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015.

2.21 Informations relatives au capital autorisé non émis : point sur les autorisations globales ou individuelles consenties au conseil d'administration

Conformément à l'article L225-100 du Code de Commerce, vous trouverez en Annexe au présent Rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration et relatives aux augmentations de capital.

2.22 Direction générale

La direction générale de la société a été confiée au Président du conseil d'administration, Monsieur Eric COHEN lequel a été reconduit dans ses fonctions aux termes d'une délibération du conseil en date du 22 mai 2012.

2.23 Conséquences environnementales et sociales de l'activité

En préambule, il est précisé que la Direction de la société a jugé préférable de retarder la mise en application des dispositions de la loi française Grenelle II (article R. 225-105-1 du Code du Commerce).

2.23.1 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES :

Les activités de conseil et de prestations de service informatique ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

2.23.2 CONSEQUENCES SOCIALES :

L'effectif de **Keyrus SA** s'élevait à 803 personnes au 31 décembre 2015.

La variation de l'effectif de **Keyrus SA** s'analyse comme suit depuis le 31 décembre 2014 :

| VARIATION DES EFFECTIFS | |
|--|-----|
| EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2014 | 731 |
| RECRUTEMENTS | 248 |
| DEPARTS | 176 |
| DEMISSIONS | 111 |
| FIN DE PERIODE D'ESSAI (DONT 15 A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR) | 32 |
| LICENCIEMENTS | 1 |
| RUPTURES CONVENTIONNELLES | 16 |
| TRANSFERTS | 0 |
| FIN DE CDD | 16 |
| TOTAL DES DEPARTS | 176 |
| EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2015 | 803 |

D'autres fonctions externalisées concernent l'accueil et le standard téléphonique ainsi que l'entretien des locaux.

96,35% de l'effectif travaille à temps complet. Le temps partiel est principalement constitué de 4/5ème. La société **Keyrus** a mis en place les 35 heures au 1er janvier 2001 en application de l'accord Syntec du 22/06/1999 sur la durée du travail qui a été étendu le 22/11/2000.

L'absentéisme pour maladie est faible à 1,55% et en légère dégradation par rapport à 2014 (1,49%).

La société a prolongé sur 2015 ses efforts constants de formation du personnel tant par des formations externes que par des formations suivies en interne. L'effort de formation s'est élevé à 3,6% de la masse salariale 2015.

Les rémunérations sont fonction de la position de chaque salarié dans l'entreprise tout en s'assurant une cohérence par rapport au marché de l'emploi. Les salaires sont revus bi-annuellement. Une part variable est mise en place pour les managers et les consultants séniors.

La société s'est dotée d'une délégation unique du personnel depuis février 2000, puis d'un comité d'entreprise et de délégués du personnel à compter de mars 2002. Les œuvres sociales (0,59% de la masse salariale) sont prises en charge par le comité d'entreprise et ont été principalement constituées sur 2015 par l'organisation d'une soirée pour le personnel, de chèques vacances, de participation dans des abonnements sportifs et de cadeaux de fin d'année. Un accord de participation a été signé à compter de l'exercice 2000 mais compte tenu des pertes fiscales cumulées par la société depuis cet exercice, aucune participation n'a jamais été servie aux salariés.

Concernant l'hygiène et la sécurité, la société remplit toutes ses obligations qui restent néanmoins peu significatives de par l'activité de services qui y est exercée.

En terme d'insertion des travailleurs handicapés, la société ne compte pas parmi ses effectifs le nombre de personnes prévu par la loi et supporte les cotisations nécessaires.

3 FACTEURS DE RISQUES

L'information est donnée au paragraphe 1.7 du présent document.

4 INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

4.1 Structure du capital de la société

Cf. Paragraphe 2.14.4 du présent rapport

4.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article l. 233-11

Néant

4.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles l. 233-7 et l. 233-12

Cf. Paragraphe 2.14.4 du présent rapport

4.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant

4.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

4.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant

4.7 Règles applicables a la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'a la modification des statuts de la société

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

4.8 Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Cf. Paragraphes 5-1, 6 et suivants du présent rapport.

4.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte a ses intérêts

Néant

4.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant

5 RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

5.1 Autorisation d'un programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler le programme de rachat d'actions autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2010 et qui vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Ce programme aurait les caractéristiques suivantes :

- autorise le conseil d'administration à procéder ou faire procéder à l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- décide que le conseil d'administration pourra acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, ajusté, le cas échéant, des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale (soit, sur la base du capital social au 31 décembre 2015, 1.727.787 actions), pour un montant global maximum ne pouvant excéder 5.183.361 euros ;
- décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée et payée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de mécanismes optionnels, aux époques que le conseil d'administration appréciera, et les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens, dans les conditions et limites et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date des opérations considérées ;
- décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société est conférée aux fins suivantes :

- * l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - * l'annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, dans les limites fixées par la loi et dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale en cours de validité,
 - * la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la Société ou du groupe,
 - * l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - * la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la Société,
 - * la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que la Société en informerait les actionnaires par voie de communiqué ;
- décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à trois euros (3 €), sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tel qu'indiqué ci-dessous, et que le prix de vente des actions ne devra pas être inférieur à 0,5 € par action ;
 - décide que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la Société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée générale déléguant au conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

5.2 Renouvellement du mandat des administrateurs

| Noms Administrateurs | Assemblée Générale Désignation | Fin du mandat Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le |
|---------------------------|--------------------------------|---|
| Monsieur Eric COHEN | 07 juin 2011 | 31 décembre 2016 |
| Madame Rebecca MEIMOUN | 07 juin 2011 | 31 décembre 2016 |
| Madame Laetitia ADJADJ | 07 juin 2011 | 31 décembre 2016 |
| Monsieur Philippe LANSADE | 07 juin 2011 | 31 décembre 2016 |
| Monsieur Claude BENMUSSA | 10 juin 2010 | 31 décembre 2015 |

5.3 Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants

| Commissaires aux comptes | Assemblée Générale Renouvellement | Fin du mandat Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le |
|--------------------------|-----------------------------------|---|
| Deloitte & Associés | 07 juin 2011 | 31 décembre 2016 |
| RBA | 07 juin 2011 | 31 décembre 2016 |

6 RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

6.1 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-132 à L. 225-134 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions nouvelles de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

2. Décider que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, étant précisé que :

à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 15ème résolution ci-dessous.

3. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, décide que :

a) les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

b) le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

c) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente résolution, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

— limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts (3/4) au moins de l'émission décidée ;

— répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

— offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou à l'étranger.

4. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

5. Décider que le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société, les modalités selon lesquelles les valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente résolution donneront accès au capital de la Société, toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) à réaliser et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, ainsi que les conditions dans lesquelles pourra être provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales, l'exercice de ce droit d'accès à des actions ordinaires de la Société. Ces caractéristiques pourront être ultérieurement modifiées par le conseil d'administration en accord avec les porteurs de ces valeurs mobilières.

6. Décider que le conseil d'administration procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et plus généralement fixera les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, aux émissions susvisées ainsi que, le cas échéant pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

8. Décider que la présente délégation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.2 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, dans le cadre d'une offre au public

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions nouvelles de la Société, dans le cadre d'une offre au public.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, étant précisé que :

- à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 15^{ème} résolution ci-dessous.

3. Décider que :

(i) le prix minimum d'émission des actions faisant l'objet d'une souscription immédiate pouvant être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal correspond à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote de 5% ;

(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions nouvelles de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société lors de l'augmentation de son capital résultant de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, sera cohérente, en fonction du type de valeurs mobilières émises et/ou de leurs caractéristiques, avec le prix d'émission minimum défini au (i) ci-dessus.

4. Décider que les valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, ainsi émises, pourront consister en tout type de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions nouvelles de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra notamment permettre une ou plusieurs émissions.

5. Décider de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible, ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera, pour tout ou partie d'une émission réalisée dans le cadre de la présente délégation.

6. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

7. Décider que le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société, les modalités selon lesquelles les valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente résolution donneront accès au capital de la Société, toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des

émission(s) à réaliser et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, ainsi que les conditions dans lesquelles pourra être provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales, l'exercice de ce droit d'accès à des actions ordinaires de la Société. Ces caractéristiques pourront être ultérieurement modifiées par le conseil d'administration en accord avec les porteurs de ces valeurs mobilières.

8. Décider que le conseil d'administration procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et plus généralement fixera les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

9. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, aux émissions susvisées ainsi que, le cas échéant pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

10. Décide que la présente délégation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.3 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions nouvelles de la Société, au moyen d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé).

2. Décider que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, étant précisé que :

- à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- ce montant est commun au plafond individuel prévu à la 9^{ème} résolution ci-dessus et s'imputera sur le plafond global prévu à la 15^{ème} résolution ci-dessous ;
- conformément à la loi, l'émission directe d'actions nouvelles réalisée dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier sera limitée à 20% du capital social par an.

3. Décider que :

(i) le prix minimum d'émission des actions faisant l'objet d'une souscription immédiate pouvant être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal correspond à la moyenne pondérée des

cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote de 5% ;

(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions nouvelles de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société lors de l'augmentation de son capital résultant de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, sera cohérente, en fonction du type de valeurs mobilières émises et/ou de leurs caractéristiques, avec le prix d'émission minimum défini au (i) ci-dessus.

4. Décider que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, ainsi émises, pourront consister en tout type de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions nouvelles de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra notamment permettre une ou plusieurs émissions.

5. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

6. Décider que le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société, les modalités selon lesquelles les valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente résolution donneront accès au capital de la Société, toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) à réaliser et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, ainsi que les conditions dans lesquelles pourra être provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales, l'exercice de ce droit d'accès à des actions ordinaires de la Société. Ces caractéristiques pourront être ultérieurement modifiées par le conseil d'administration en accord avec les porteurs de ces valeurs mobilières.

7. Décider que le conseil d'administration procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et plus généralement fixera les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

8. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, aux émissions susvisées ainsi que, le cas échéant pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

9. Décider que la présente délégation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.4 Autorisation donnée au conseil d'administration pour fixer le prix d'émission, dans la limite annuelle de 10% du capital social, en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

1. Autoriser le conseil d'administration, pour chacune des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel

de souscription décidées en application des 9^{ème} et 10^{ème} résolutions, à fixer le prix d'émission en dérogeant aux conditions générales fixées par l'assemblée générale aux 9^{ème} et 10^{ème} résolutions et dans le respect des conditions suivantes :

(i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;

(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions nouvelles de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société lors de l'augmentation de son capital résultant de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, sera cohérente, en fonction du type de valeurs mobilières émises et/ou de leurs caractéristiques, avec le prix d'émission minimum défini au (i) ci-dessus.

2. Préciser qu'en toute hypothèse le montant nominal total des augmentations de capital résultant de la mise en œuvre de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social par an (au jour de la décision d'émission), étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond individuel prévu à la 9^{ème} résolution ci-dessus.

3. Décider que la présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.5 Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce de:

1. Autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des délégations de compétence visées, d'augmenter le nombre titre à émettre de la Société en cas d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolutions qui précèdent, aux mêmes conditions, notamment de prix, que celles retenues pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission soit, à ce jour, pendant un délai de trente (30) jours suivant la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale.

2. Décider que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera (i) sur le plafond individuel applicable à l'émission initiale et (ii) sur le plafond global fixé à la 15^{ème} résolution ci-dessous.

3. Décider que la présente autorisation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.6 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie :

- actionnaires, anciens actionnaires ou dirigeants de sociétés dont la Société a acquis des titres dans le cadre d'une opération de croissance externe ou avec lesquelles la Société a mis en place un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité, étant précisé que le nombre de

bénéficiaires que le conseil d'administration identifiera au sein de cette catégorie ne pourra être supérieur à vingt (20) par émission.

2. Décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit de personnes appartenant à la catégorie définie ci-dessus.

3. Décider que les valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société pourront notamment consister en des bons (lesquels pourront le cas échéant être attribués gratuitement), des titres de créance (subordonnés ou non) ou toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit.

4. Prendre acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, qui sont susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

5. Décider que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, étant précisé que :

- à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 15^{ème} résolution ci-dessous.

6. Décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 II du Code de commerce et compte tenu des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, que le prix unitaire d'émission sera déterminé dans les conditions suivantes :

(i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20% ;

(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société lors de l'augmentation de son capital résultant de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, sera cohérente, en fonction du type de valeurs mobilières émises et/ou de leurs caractéristiques, avec le prix d'émission minimum défini au (i) ci-dessus.

7. Décider que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, de choisir les bénéficiaires au sein de la catégorie susvisée, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, ainsi que pour les modifier postérieurement à leur émission.

8. Décider que la présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.7 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital social, par l'émission, réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de la Société ou du groupe, d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes et l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi.

2. Décider de supprimer, au profit des bénéficiaires indiqués ci-dessus, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation.

3. Décider que le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10% du capital de la Société constaté au moment de la décision d'émission, étant précisé que :

- à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 15^{ème} résolution ci-dessous.

4. Décider que le prix d'émission des actions nouvelles, fixé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail lors de chaque émission, ne pourra être inférieur de plus de 20% (ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

5. Déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour :

- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution, et notamment décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fond commun de placement ou par le biais d'une entité conformément à la législation en vigueur ;

- arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les salariés, préretraités et retraités pourront souscrire aux actions ainsi émises et bénéficier, le cas échéant, des actions gratuites ;

- fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance les délais de libération ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;

- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;

- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- et, d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres financiers émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

6. Décider que la présente délégation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.8 Plafond global des autorisations d'émission en numéraire

Conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de fixer à trois millions (3.000.000) d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence et autorisations conférées au conseil d'administration par les 8^{ème} à 14^{ème} résolutions soumises à la présente assemblée, étant précisé que :

- à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société ;

- le sous-plafond applicable aux émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription en vertu de la 8^{ème} résolution est de trois millions (3.000.000) d'euros ;

- le sous-plafond applicable aux émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 9ème et 10ème résolutions est de trois millions (3.000.000) d'euros ;
- le sous-plafond applicable aux émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 13ème résolution est de trois millions (3.000.000) d'euros ;
- le sous-plafond applicable aux émissions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise en vertu de la 14ème résolution est de 10% du capital social.

6.9 Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code du commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'émission de titres de capital nouveaux ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

2. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, ce dernier aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et /ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, et arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;

- décider en cas de distribution d'actions gratuites :

- que les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- que celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;

- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération sur le capital par incorporation des réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assuré, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et plus généralement, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

4. Décider que la présente délégation, qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.10 Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital, dans la limite de 10 % du capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-147, L. 225-147-1 et L. 228-91 et suivants du code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de décider, sur le rapport du commissaire aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, une ou plusieurs augmentations du capital, par l'émission d'actions ordinaires ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital existants ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

2. Décider que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10% du capital social.

3. Prendre acte que la présente délégation de pouvoirs emporte renonciation par les actionnaires, au profit des porteurs des titres objets des apports en nature, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation.

4. Prendre acte que la présente délégation emporte également renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital à émettre de la Société, qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

5. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet notamment de :

- statuer, sur le rapport du commissaire aux apports susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'éventuels avantages particuliers ;

- déterminer les dates, conditions d'émission des actions, notamment le prix et la date de jouissance, éventuellement rétroactive ;

- prendre toute mesure utile, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations contractuelles applicables, à l'effet de préserver les droits des titulaires de titres financiers donnant accès au capital de la Société ;

- inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport » la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

- constater la réalisation de l'émission, modifier en conséquence les statuts de la Société, et en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre de la loi et de la réglementation en vigueur.

6. Décider que la présente délégation, qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.11 Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L.225-148 et L.228-91 et suivants du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital, par l'émission d'actions ordinaires ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital existants ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

2. Décider que le conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment de :

- fixer les termes et conditions et les modalités de l'opération, dans les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables à la présente résolution ;
- fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles ou des titres de capital donnant accès au capital de la Société ;
- prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « Prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

3. Décider que la présente délégation, qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.12 Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées

Nous vous proposons conformément aux dispositions aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce de :

1. Autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires indiqués ci-après, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

2. Décider que les bénéficiaires de ces options seront :

— d'une part, les salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel

— d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi,

tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

3. Décider que le nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 850.000 actions, étant précisé que ce nombre devra en tout état de cause être conforme aux limites fixées aux articles L. 225-182 et R. 225-143 du Code de commerce, sous réserve de toute autre limitation légale.

4. Décider que le délai d'exercice des options consenties ne pourra excéder une période de cinq (5) années à compter de leur date d'attribution.

5. Décider que si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce ou par l'article R. 225-138 du Code de commerce, la Société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant

être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

6. Prendre acte qu'en application de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option et des versements de libération.

7. Déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options de leur levée, et notamment pour :

- arrêter le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions à attribuer dans le cadre de la présente autorisation ;

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus et, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires de ces options ;

- décider des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment dans les différentes hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;

- fixer les conditions ainsi que l'époque ou les époques d'exercice des options ;

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

8. Décider que la présente autorisation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.13 Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées

Nous vous proposons conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce de :

1. Autoriser le conseil d'administration à procéder, dans les conditions légales, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés.

2. Décider que le conseil d'administration procédera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

3. Décider que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions.

4. Décider que, sauf exceptions légales :

- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un an ;

- le conseil d'administration pourra fixer une période durant laquelle les bénéficiaires devront

conserver lesdites actions ;

étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne pourra être inférieure à deux ans, le conseil d'administration pouvant prévoir des durées de périodes d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus.

5. Autoriser le conseil d'administration, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, à augmenter le capital social à due concurrence :

- soit par compensation avec les droits de créances résultant de l'attribution gratuite d'actions, mentionnés à l'article L. 225-197-3 du Code de commerce, la présente décision emportant de plein droit, au profit des attributaires, renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription ;

- soit par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

6. Conférer tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;

- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre et/ou existantes ;

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, conformément à la présente résolution et compte tenu des restrictions légales ;

- inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;

- en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou primes d'émission de son choix, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires.

7. Décider que cette autorisation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.14 Délégation de compétence octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des bons autonomes de souscription d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et des mandataires sociaux de la Société et des filiales françaises ou étrangères de la Société, de bons de souscription d'actions (BSA) qui conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire à des actions représentant une quote-part du capital de la Société.

2. Décider de supprimer, au profit des bénéficiaires indiqués ci-dessus, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA faisant l'objet de la présente délégation.

3. Prendre acte que la présente délégation emporte, au profit des titulaires de BSA susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les BSA pourront donner droit.

4. Décider que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 375.000 euros, correspondant à l'émission de 1.500.000 actions nouvelles, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de préserver les droits des titulaires de valeurs

mobilières donnant droit directement ou indirectement à une quotité du capital de la Société conformément à la loi.

5. Décider que le Conseil d'administration fixera le prix d'émission des BSA, la parité d'exercice et le prix de souscription des actions sous-jacentes au vu du rapport d'un expert indépendant, étant précisé que :

(i) en l'absence d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société réalisée dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits BSA, le prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt (20) séances de bourse précédant le jour de l'émission des BSA, diminué d'une décote maximale de 20%, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du conseil d'administration pour tenir compte des conditions économiques et des conditions de marché rencontrées ;

(ii) dans l'hypothèse où la Société aurait réalisé, dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits BSA, une augmentation de capital ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société, (a) le prix d'émission sera égal à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt (20) séances de bourse précédant le jour de l'émission des BSA, si le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou, (b) si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au (i) est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une telle augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ce prix sera égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital.

6. Décider que le conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires et arrêtera les modalités et caractéristiques des BSA dans les limites fixées par la présente résolution, et notamment :

- si les BSA seront émis sous forme nominative, s'ils seront cessibles et, le cas échéant, s'ils pourront faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché quelconque, réglementé ou non ;

- la période d'exercice des BSA ainsi émis, qui ne pourra être supérieure à dix (10) années à compter de leur émission par le conseil d'administration ; au-delà de la période fixée par le conseil d'administration, ils seront automatiquement caducs ;

- le prix de souscription des actions nouvelles sur exercice des BSA, qui devra être libéré intégralement au moment de leur souscription ;

- en outre, les actions émises sur exercice des BSA seront soumises à toutes les stipulations des statuts et porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdits BSA auront été exercés et le prix de souscription versé. Elles auront droit, au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées auxdites actions à compter de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Les caractéristiques définitives des BSA feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation.

7. Conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, de choisir les bénéficiaires parmi la catégorie de bénéficiaires indiquée ci-dessus, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des BSA, ainsi que pour les modifier postérieurement à leur émission, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et, plus généralement, faire, tout ce que la mise en œuvre de la présente délégation rendra nécessaire, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

8. Décider que cette délégation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.15 Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions

Nous vous proposons conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce de :

1. Autoriser le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi :

- à annuler les actions acquises par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement dans le cadre de toute autorisation, présente ou à venir, consentie par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois et en conformité avec toutes dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;

- à réduire à due concurrence le capital social, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;

- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

2. Conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées par la présente résolution, la présente autorisation, à l'effet notamment de procéder à cette réduction de capital, en une ou plusieurs fois, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités requises et de façon générale faire le nécessaire.

3. Décider que la présente autorisation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée générale.

6.16 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la loi nous vous communiquons le montant des honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux au titre des exercices 2014 et 2015.

Voir annexe 5.

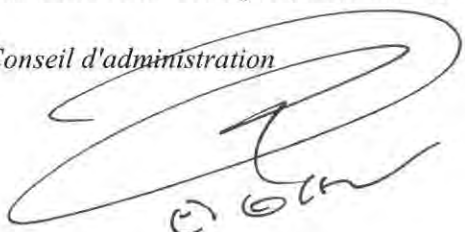
Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe Keyrus, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

Les honoraires des cabinets membres du réseau Deloitte intègrent les travaux réalisés localement pour les filiales belges, luxembourgeoises et espagnoles du groupe.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration



ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Capital social en fin d'exercice | | | | | | |
| Capital social | 4 319 468 | 4 319 468 | 4 319 468 | 4 319 468 | 4 319 468 | 4 268 593 |
| Nombre d'actions | | | | | | |
| <i>Ordinaires existantes</i> | 17 227 870 | 17 277 870 | 17 277 870 | 17 277 870 | 17 277 870 | 17 074 370 |
| <i>A dividende prioritaire existantes</i> | | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | | |
| <i>Par conversion d'obligations</i> | | | | | | |
| <i>Par exercice de droits de souscription</i> | 3 274 701 | 3 274 701 | 3 274 701 | 3 274 701 | 3 274 701 | 5 549 000 |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 82 318 101 | 68 771 222 | 64 128 787 | 61 558 600 | 57 521 597 | 46 874 932 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions | 1 606 560 | 2 914 703 | 2 897 995 | 2 323 307 | 3 387 708 | 3 198 700 |
| Impôts sur les bénéfices / (profit d'impôt) | - 882 406 | - 563 640 | - 532 505 | - 400 348 | - 646 588 | - 826 186 |
| Participation des salariés au titre de l'exercice | | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions | 4 097 997 | 3 356 512 | 1 701 803 | 2 908 209 | 3 742 695 | 3 045 931 |
| Résultat distribué | | | | | | |
| Résultat par action | | | | | | |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions | 0,09 | 0,17 | 0,17 | 0,13 | 0,20 | 0,19 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions | 0,24 | 0,19 | 0,10 | 0,17 | 0,22 | 0,18 |
| Dividende attribué à chaque action | | | | | | |
| Effectif | | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice | 767 12 mois | 687 12 mois | 627 12 mois | 617 12 mois | 586 12 mois | 517 12 mois |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 35 867 104 | 31 211 352 | 28 413 763 | 27 632 000 | 26 119 935 | 21 181 515 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...) | 17 057 617 | 14 758 918 | 13 785 473 | 13 646 748 | 12 617 626 | 11 193 902 |

ANNEXE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Exprimé en milliers d'€ | Capital social | Autres capitaux | Capitaux propres | Quote part | valeur comptable des titres détenus | | Chiffre d'affaires de la période | Résultat d'exploitation de la période | Dividendes encaissés | |
|--|----------------|-----------------|------------------|------------|-------------------------------------|-------|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------|-------|
| | | | | | Brute | Nette | | | | |
| Principales filiales détenues à plus de 50% | | | | | | | | | | |
| Keyrus Management | 1 200 | 415 | 1 615 | 90% | 1 305 | 1 305 | 6 217 | 909 | - | |
| Kadris Group | 1 800 | - | 856 | 944 | 100% | 1 515 | 1 515 | - | 8 | |
| Kadris Consultants | 38 | - | 69 | 31 | 100% | 3 237 | 3 237 | 3 272 | 49 | |
| Keyrus Canada Inc | 1 456 | - | 1 942 | 486 | 100% | 985 | - | 4 925 | 175 | |
| Keyrus Suisse | 138 | - | 606 | 468 | 100% | 32 | 32 | 1 335 | 194 | |
| Keyrus Belgium | 125 | - | 2 508 | 2 633 | 100% | 5 999 | 5 999 | 16 465 | 256 | |
| Keyrus Luxembourg | 31 | - | 665 | 634 | 100% | 31 | 31 | 273 | 80 | |
| Keyrus Espagne (Etica Software) | 29 | - | 522 | 551 | 100% | 2 545 | 2 545 | 5 443 | 369 | |
| Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil) | 418 | - | 39 | 379 | 100% | 2 763 | 2 763 | 13 576 | 673 | |
| Keyrus Maurice | 41 | - | 50 | 9 | 100% | 95 | 95 | 145 | 2 | |
| Keyrus Hong Kong | 1 | - | 96 | 95 | 70% | 7 | 7 | 63 | 17 | |
| Keyrus Chine | 567 | - | 775 | 208 | 70% | 456 | 456 | 2 849 | 401 | |
| Equinox | 68 | - | 972 | 1 040 | 100% | 79 | 79 | 2 169 | 264 | |
| Keyrus Tunisie | - | - | 665 | 665 | 68% | - | - | 1 372 | 447 | |
| Keyrus Israël | 2 | - | 630 | 632 | 70% | 1 | 1 | 355 | 80 | |
| Vision BI | 1 | - | 688 | 689 | 51% | 1 586 | 1 586 | 5 179 | 98 | |
| Vision BI USA | - | - | 297 | 297 | 51% | - | - | 1 902 | 95 | |
| Keyrus Capital Market | 100 | - | 391 | 291 | 77% | 77 | 77 | 1 891 | 210 | |
| Keyrus UK | 1 | - | 1 | 2 | 100% | 1 | 1 | - | - | |
| Keyrus Biopharma Belgium | 100 | - | 51 | 151 | 100% | 1 115 | 1 115 | 9 144 | 205 | |
| Keyrus Biopharma Tunisie | 23 | - | 40 | 63 | 90% | 22 | 22 | 107 | 19 | |
| Absys - Cyborg | 1 000 | - | 5 225 | 6 225 | 100% | 9 667 | 9 667 | 46 224 | 3 901 | 1 500 |
| Absys - Cyborg Belgique | 19 | - | 95 | 114 | 100% | 6 | 6 | 1 553 | 59 | |
| Up Génération | - | - | 1 625 | 1 625 | 80% | - | - | 1 365 | 249 | |
| Rheims | 9 | - | 13 | 4 | 70% | 1 535 | 1 535 | 1 316 | 15 | |
| BIPB Group Limited | 4 | - | 1 | 3 | 76% | 1 330 | 1 330 | - | - | |
| BIPB Limited UK | 4 | - | 2 043 | 2 039 | 76% | - | - | 5 426 | 804 | |
| BIPB LLC US | 9 | - | 320 | 311 | 76% | - | - | 2 653 | 78 | |
| BIPB SARL | 1 | - | 3 | 2 | 76% | - | - | - | 104 | |

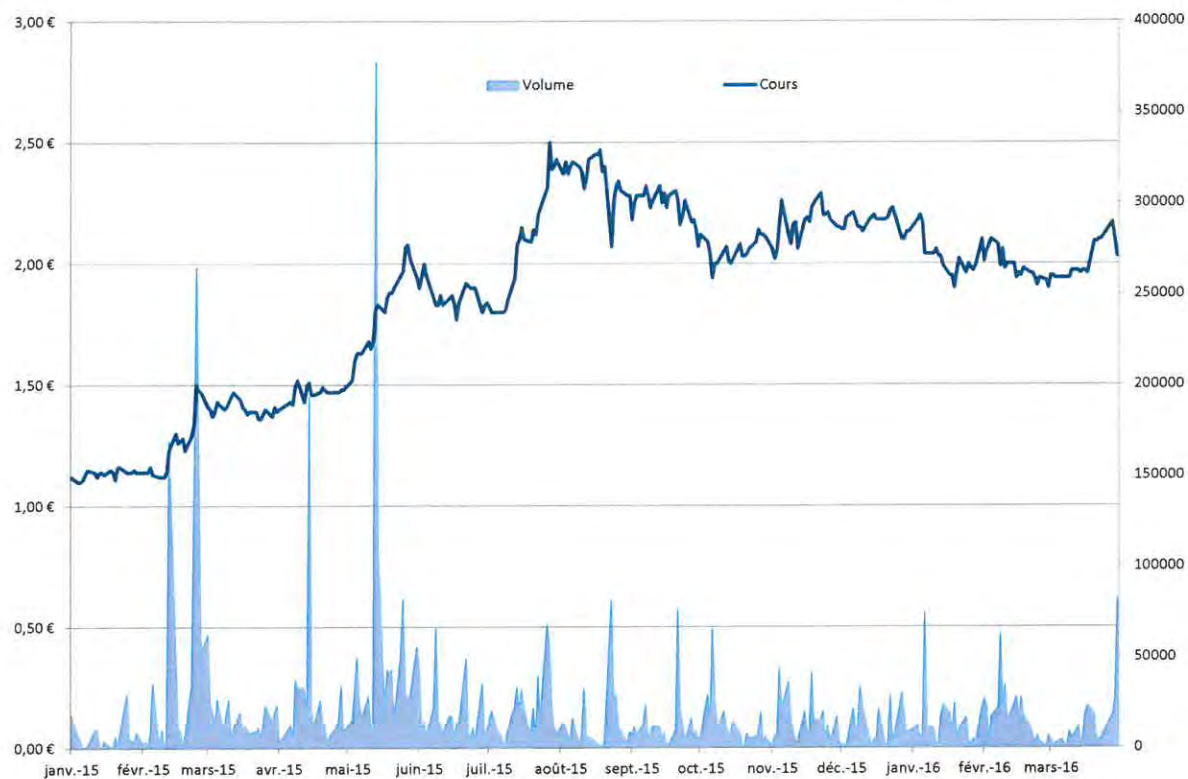
ANNEXE 3 : MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS SOCIAUX
DANS D'AUTRES SOCIETES :

| Prenom, nom et adresse Fonction | Autre mandat ou fonction exerce dans toute société | 2 011 | 2 012 | 2 013 | 2 014 | 2 015 |
|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| M. Eric COHEN 155 rue Anatole France à Levallois Perret (92300) Président directeur général | Président directeur general | | | | | |
| | - Keyrus Suisse | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Canada | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Israel | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Biopharma Belgium | X | X | X | X | X |
| | Président | | | | | |
| | - Absys Cyborg (EX Groupe CYBORG) | X | X | X | X | X |
| | - Kadris Group | | X | X | X | X |
| | - Kadris Consultants | | X | X | X | X |
| | - Keyrus Espana (EX Etica Software) | X | X | X | X | X |
| | Administrateur | | | | | |
| | - Keyrus Benelux | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg) | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Do Brazil | X | X | X | X | X |
| | - Absys Cyborg Tunisie | X | X | X | X | X |
| | Président du Conseil d'Administration | | | | | |
| | - BIPB | | | | X | X |
| | Président du Conseil de surveillance | | | | | |
| | - Keyrus Management | X | X | X | X | X |
| | Gerant | | | | | |
| - Absystem Gestion SPRL | X | X | X | X | X | |
| - EMC Capital Partners | X | X | X | X | X | |
| Co-Gerant | | | | | | |
| - Up Génération | | | | X | X | |
| Mme. Rebecca MEIMOUN, née COHEN 155 rue Anatole France à Levallois Perret (92300) Administrateur | Administrateur | | | | | |
| | - Keyrus Benelux | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Canada | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg) | X | X | X | X | X |
| - Keyrus Espana (EX Etica Software) | X | X | X | X | X | |
| Mme. Laetitia ADJADJ, née COHEN 7 rue Camille Pelletan à Levallois Perret (92300) Administrateur | Administrateur | | | | | |
| | - Keyrus Benelux | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Canada | X | X | X | X | X |
| | - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) | X | X | X | X | X |
| - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg) | X | X | X | X | X | |
| Mr. Claude BENMUSSA 7 rue d'Aulne à Senlis par Dampierre (78720) Administrateur | Administrateur | | | | | |
| | - Orange France | X | X | | | |
| | - Mobinil | X | | | | |
| | - ECMS | X | X | | | |
| - La Mancha | | | | X | X | |
| Mr. Philippe LANSADE Administrateur | Président | | | | | |
| | - Groupe Schools of the Media Insdutrty | X | X | X | X | X |

ANNEXE 4 : EVOLUTION DU TITRE

Evolution du cours de l'action depuis le 1 janvier 2015

Cotations et volumes traités



Source: NYSE EURONEXT

ANNEXE 5 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

| En K€ | Deloitte & Associés | | | | RBA | | | | Autres | | | |
|--|---------------------|------------|-------------|-------------|--------------|------------|-------------|-------------|--------------|-----------|-------------|-------------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 |
| Audit | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | | | |
| - Emetteur | 86 | 88 | 62% | 72% | 33 | 60 | 31% | 47% | | | 0% | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | 52 | 35 | 38% | 28% | 75 | 68 | 69% | 53% | 46 | 53 | 100% | 100% |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | | | | | |
| - Emetteur | | | | | | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | |
| <i>Sous-total</i> | <i>138</i> | <i>123</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> | <i>108</i> | <i>128</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> | <i>46</i> | <i>53</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> |
| Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% |
| - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% |
| <i>Sous-total</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> |
| TOTAL | 138 | 123 | 100% | 100% | 108 | 128 | 100% | 100% | 46 | 53 | 100% | 100% |

Les auditeurs des filiales du Groupe **Keyrus** sont MAZARS & ASSOCIES pour **Keyrus** do Brazil, PONTBRIAN ROY ETHIER pour **Keyrus** Canada, M Hess pour **Keyrus** Suisse, M Lerusse pour **Keyrus** Biopharma Belgique, Constantin pour BIPB Limited et le cabinet FINOR pour les filiales tunisiennes. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe **Keyrus**, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

KEYRUS

Société Anonyme

155, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2015

RBA
5, rue de Prony
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

KEYRUS

Société Anonyme

155, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société KEYRUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour les règles et méthodes comptables relatives aux goodwill décrites en notes 1.7 et 11 aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur Seine, le 28 avril 2016

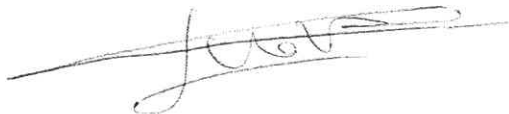
Les Commissaires aux Comptes

RBA



Soly BENZAQUEN

Deloitte & Associés



Laurent HALFON

KEYRUS

I. — Compte de résultat consolidé

| En milliers d'€ | Notes | 31/12/2015 12 mois | 31/12/2014 12 mois |
|---|-------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 | 201 953 | 173 059 |
| Autres produits de l'activité | | 315 | 452 |
| Total produits des activités ordinaires | | 202 268 | 173 512 |
| Achats consommés | | -73 311 | -63 171 |
| Charges de personnel | 6 | -116 324 | -100 323 |
| Impôts et taxes | | -2 032 | -2 047 |
| Dotations aux Amortissements | 11 | -1 169 | -1 166 |
| Reprises de provision & Pertes de valeur | | 805 | -585 |
| Autres produits et charges opérationnels | | -2 165 | -418 |
| Résultat Opérationnel Courant | | 8 072 | 5 802 |
| Autres produits opérationnels | 7 | 172 | 1 128 |
| Autres charges opérationnelles | 7 | -2 527 | -2 069 |
| Résultat Opérationnel | | 5 717 | 4 862 |
| Coût de l'endettement financier net | 8 | -1 461 | -1 362 |
| Autres produits et charges financiers | 8 | 854 | 658 |
| Résultat avant impôt | | 5 110 | 4 158 |
| Impôts sur le résultat | 9 | -1 810 | -1 563 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | - | - |
| Résultat net | | 3 300 | 2 595 |
| Dont: | | | |
| Part du Groupe | | 3 717 | 2 826 |
| <i>Part des minoritaires</i> | | -417 | -232 |
| Résultat par action | 10 | 0,24 | 0,18 |
| Résultat dilué par action | 10 | 0,24 | 0,18 |

II. — Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2015 12 mois | 31/12/2014 12 mois |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 3 300 | 2 595 |
| Autres éléments du résultat global : | | |
| Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net : | | |
| régimes à prestations définies | 73 | -212 |
| - Impôts sur les éléments ne devant pas être reclassés | -24 | 71 |
| <i>Sous total des éléments ne devant pas être reclassés</i> | 49 | -141 |
| Eléments devant être reclassé ultérieurement en résultat net : | | |
| - Ecart de conversion | -89 | 250 |
| - Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies | | |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence | | |
| - Impôts sur les éléments devant être reclassés | 116 | -69 |
| <i>Sous total des éléments devant être reclassés</i> | 27 | 180 |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts | 76 | 39 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 3 376 | 2 634 |
| <i>Dont part du Groupe</i> | 3 724 | 2 879 |
| <i>Dont part des intérêts minoritaires</i> | -348 | -246 |

III. — Bilan

| ACTIF | Notes | En milliers d'€ | |
|---|-------|-----------------|----------------|
| | | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Goodwill | 10 | 40 312 | 42 368 |
| Immobilisations Incorporelles | 11 | 386 | 699 |
| Immobilisations Corporelles | 11 | 2 533 | 2 322 |
| Autres actifs non courants | 12 | 22 777 | 23 318 |
| Impôts différés actifs | 9 | 4 651 | 4 827 |
| Total Actif Non Courant | | 70 658 | 73 533 |
| Stocks et en cours | 13 | 6 | 60 |
| Créances clients et autres débiteurs | 14 | 88 165 | 79 329 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 15 | 20 297 | 17 383 |
| Total Actif Courant | | 108 468 | 96 773 |
| Total de l'actif | | 179 127 | 170 306 |

| PASSIF | Notes | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--|-------|----------------|--|----------------|--|
| | | | | | |
| Capital | | 4 241 | | 4 241 | |
| Primes d'émission | | 20 942 | | 20 942 | |
| Réserves consolidées | | 10 350 | | 7 494 | |
| Résultat consolidé | | 3 717 | | 2 826 | |
| Capitaux Propres Part du Groupe | 17 | 39 251 | | 35 504 | |
| Intérêts minoritaires | | 36 | | 307 | |
| Total des capitaux propres | 17 | 39 287 | | 35 811 | |
| Provisions | 18 | 8 585 | | 10 270 | |
| Passif financiers | 20 | 11 782 | | 21 253 | |
| Impôts différés passifs | 9 | 174 | | 295 | |
| Total Passif Non Courant | | 20 541 | | 31 818 | |
| Provisions | 18 | 2 743 | | 1 941 | |
| Passifs financiers | 17 | 25 273 | | 18 030 | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 19 | 27 519 | | 25 154 | |
| Dettes fiscales et sociales | 19 | 40 288 | | 35 474 | |
| Autres passifs | 19 | 23 477 | | 22 077 | |
| Total Passif Courant | | 119 299 | | 102 677 | |
| Total du passif | | 179 127 | | 170 306 | |

IV. — Tableaux des flux de trésorerie consolidés

| OPERATIONS | En milliers d'€ | |
|---|-----------------|---------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Résultat net | 3 300 | 2 595 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | -580 | 104 |
| Dotations nettes Amortissements et pertes de valeurs | 2 009 | 2 222 |
| Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés | | |
| Plus et moins-values de cession | -458 | -60 |
| Quote-part de résultat liée aux SME | | |
| Résultat de dilution | | |
| Elim. des autres charges et produits calculés | 100 | 58 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | 4 370 | 4 919 |
| Coût de l'endettement financier net | 1 461 | 1 362 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | 1 810 | 1 563 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt | 7 642 | 7 844 |
| Impôts versés | -1 625 | -1 669 |
| Variation du BFR | 437 | -3 003 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 6 453 | 3 172 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -1 378 | -1 559 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 4 | 481 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières | 1 208 | |
| Encaissements liés aux cessions titres consolidés | | |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | -497 | -523 |
| Incidence des variations de périmètre | -1 425 | -1 737 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -2 088 | -3 338 |
| Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital | | |
| Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options | | |
| Rachats et reventes d'actions propres | 18 | -1 055 |
| Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement) | -12 178 | -12 819 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 13 146 | 15 030 |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement) | -1 447 | -1 362 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -460 | -205 |
| Incidence des variations des cours des devises | 3 | 120 |
| Incidence des changements de principes comptables | -2 | |
| Variation de trésorerie | 3 906 | -251 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture | 16 357 | 16 608 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture (Note 16) | 20 263 | 16 357 |

V. — Variation des capitaux propres

| En milliers d'euros | Capital Social | Prime d'émission | Réserves de consolidation | Différence de conversion | Résultat consolidé | Capitaux propres Part du groupe | Intérêts des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|--|----------------|------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Solde au 31/12/2013 | 4 241 | 20 942 | 7 496 | 102 | 1 506 | 34 287 | 104 | 34 391 |
| Affectation résultat & reclassement | | | 1 506 | | -1 506 | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | -211 | 264 | | 53 | -14 | 39 |
| Résultat 2014 | | | | | 2 826 | 2 826 | -232 | 2 595 |
| <i>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | -211 | 264 | 2 826 | 2 879 | -246 | 2 634 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Stocks options | | | -1 055 | | | -1 055 | | -1 055 |
| Variation de l'auto détention | | | | | | | | |
| Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle | | | -129 | | | -129 | 399 | 270 |
| Put sur intérêts minoritaires | | | -479 | | | -479 | 50 | -429 |
| Autres | | | | | | | | |
| Solde au 31/12/2014 | 4 241 | 20 942 | 7 129 | 365 | 2 826 | 35 504 | 307 | 35 811 |
| Affectation résultat & reclassement | | | 2 826 | | -2 826 | | | |
| Incidence des changements de méthodes | | | 129 | | | 129 | | 129 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | 164 | -156 | | 7 | 69 | 76 |
| Résultat 2015 | | | | | 3 717 | 3 717 | -417 | 3 300 |
| <i>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | 164 | -156 | 3 717 | 3 724 | -348 | 3 376 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Stocks options | | | | | | | | |
| Variation de l'auto détention | | | 18 | | | 18 | | 18 |
| Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle | | | -668 | | | -668 | 136 | -531 |
| Put sur intérêts minoritaires | | | 543 | | | 543 | -59 | 484 |
| Autres | | | | | | | | |
| Solde au 31/12/2015 | 4 241 | 20 942 | 10 013 | 209 | 3 717 | 39 251 | 36 | 39 287 |

VI. — Notes annexes

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

GENERALITES

Keyrus (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 reflètent la situation comptable de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associés et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Le conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés le 29 mars 2016, et donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Note 1. — Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après le « Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2015 sont établis suivant les normes comptables

internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2014. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est à dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IAS 1, le Groupe avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1er janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1er janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le groupe **Keyrus** dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour l'exercice 2015

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2015 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces textes sont les suivants :

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été appliqués :

- IFRIC 21 sur les taxes ;
- améliorations annuelles 2011-2013 ;

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal.

L'application de cette interprétation s'est traduite par la modification du rythme de reconnaissance de la taxe foncière et de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) en vigueur en France, auparavant constatées prorata temporis. Elles sont désormais intégralement comptabilisées le 1er janvier au passif du bilan avec contrepartie en résultat.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2015.

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016).

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers.

Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers.

La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 16 –

Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l'IASB).

- Amendements à IAS 7 – Initiative informations à fournir (d’application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l’IASB).

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d’évaluation.

Bases d’évaluation utilisées pour l’établissement des comptes consolidés : les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l’exception de certaines catégories d’actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) **Méthodes de consolidation** :

a) Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une entreprise afin d’obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s’accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d’être exercé.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

b) Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s’accompagne généralement d’une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l’acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l’acquisition est comptabilisée en résultat consolidé. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d’une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l’entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s’il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l’entreprise associée. Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu’en cas d’actif cédé, la transaction n’indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe. Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

2) **Regroupements d’entreprises** : Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l’acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d’une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l’entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d’évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L’écart résiduel de l’excédent du coût du regroupement d’entreprises sur la part d’intérêts de l’acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu’actif, en goodwill. Si, après ré estimation, la part d’intérêts de l’acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d’entreprises, l’excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3) **Intérêts minoritaires** : lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l’option, disponible pour chaque regroupement d’entreprise, de comptabiliser l’écart d’acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d’un pourcentage d’intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas la contrôle dans l’entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l’actif net identifiable.

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires d'une filiale, réalisées à partir du 1er janvier 2010 et qui ne modifient pas le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés

En application de IAS 32 lorsque les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est constatée à la date de clôture pour un montant correspondant à la juste valeur de l'option.

La contrepartie de la dette induite par ces engagements est :

- D'une part l'élimination de la valeur comptable des intérêts ne conférant par le contrôle correspondants ;
- D'autre part, une diminution des capitaux propres part du Groupe : l'écart entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptables des intérêts ne conférant pas le contrôle est présenté en diminution des « résultats accumulés ». Cette rubrique est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle.

4) **Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères** : Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserve de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) **Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères** : Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers) à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaie étrangère qui constituent une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

6) **Immobilisations incorporelles et corporelles** : Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

a) **Autres immobilisations incorporelles** : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des relations clients amortis sur 5 ans et des logiciels. Ces derniers

sont soit acquis ou créés, à usage interne. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur une durée de 3 ans au maximum.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont amorties sur leur durée de vie estimée.

b) **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Agencements, Installations techniques | 8 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| Mobilier | 8 ans |

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

7) **Goodwills** : Les goodwill représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les titres des participations. Les goodwill comptabilisés séparément font l'objet, une fois par an, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des entités opérationnelles du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'une approche multicritère à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacun des segments opérationnels ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Lors d'une prise de contrôle les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés soit à leur quote part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise soit à leur juste valeur. Dans ce dernier cas, l'écart d'acquisition est alors majoré de la part revenant à ces intérêts ne conférant pas le contrôle. Ce choix se fait de manière individuelle pour chaque opération d'acquisition.

Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend essentiellement des prêts, des dépôts de garantie et des titres de participation non consolidés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers

disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

En cas de perte de valeurs définitives, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies : Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, les gains et pertes actuariels et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat opérationnel courant hors l'impact de la désactualisation qui est inclus dans le résultat financier.

13) **Provisions pour restructuration** : Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif. L'effet du passage du temps est comptabilisé en coût de financement.

14) **Provisions Garantie / Risques projets** : Certains contrats de prestations de services au forfait sont assortis d'une période de garantie. L'évaluation du coût de la garantie est basée sur l'analyse des données historiques. Par ailleurs, une provision complémentaire est le cas échéant dotée pour couvrir :

- Des risques spécifiques de réalisation et de bonne fin sur certains projets,
- Des risques liés à l'utilisation de technologie émergente dans le cadre de contrats clients.

15) **Instruments hybrides** : Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des obligations à bons de souscriptions et / ou d'acquisition d'actions. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les passifs financiers pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 – "Instruments financiers : Présentation". La composante classée en passif financier est évaluée en date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux futurs de trésorerie contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La composante classée en capitaux propres est évaluée par différence entre le montant de l'émission et la composante passif financier comme définie précédemment.

16) **Emprunts portant intérêt** : Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

17) **Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés** : Le Groupe utilise des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur. La comptabilisation des variations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39 – "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation". Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

18) **Impôts différés** : Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de la même autorité fiscale.

19) **Chiffre d'affaires** : Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.). Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel. Pour les transactions impliquant des prestations de services, le groupe reconnaît des revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation. En application de la norme IAS 11, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs contrats de construction selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet. Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

20) **Résultat Opérationnel Courant et Résultat Opérationnel** : Le Résultat Opérationnel Courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, les rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs (y compris sur les goodwill) et les profits de dilution.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers et les charges d'impôt sur les bénéfices.

21) **Coût de financement** : Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) **Trésorerie et équivalents de trésorerie** : Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les découverts bancaires sont présentés en net de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

23) **Options de souscription ou d'achat d'actions** : Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants ainsi que les actions gratuites sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes :

- La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Cette valeur est comptabilisée en augmentation du poste « Autres réserves » par le débit d'un compte de résultat « Rémunérations payées en actions » sur la période d'acquisition des droits d'exercice. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

- Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Conformément à IFRS 2, les options de souscription d'actions octroyées en contrepartie du contrôle d'une entreprise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont couvertes par la norme IFRS 3 « *Regroupement d'entreprises* ». Aucune charge relative à ces plans n'est enregistrée.

24) **Secteurs opérationnels** : Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe **Keyrus**. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les secteurs Grands Comptes (GC) et l'activité Mid Market (MM).

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

25) **Résultat par action** : Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture et en excluant les instruments anti-dilutifs.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour les années suivantes.

26) Politique de gestion des risques financiers

En matière de risque de change la majeure partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euro. Dans ce contexte la société ne pratique pas de couverture du risque de change. En ce qui concerne le risque de taux, la dette financière est à taux variable. Le Groupe a procédé à une couverture partielle qui est décrite dans la note 20.

Note 2. – Evénements postérieurs à la clôture

En janvier 2016, Keyrus a finalisé la reprise de 55% de Medqualis, société basée à Montréal, spécialisée en biopharmacie et intervenant au Canada et au nord des Etats-Unis. La société a réalisé environ 1M€ de chiffre d'affaires en 2015 et doit permettre aux activités Biopharma de Keyrus de développer leur présence à l'international.

En février 2016, Keyrus a repris 100% de la société Créac'h Consulting, cabinet de conseil en management spécialisé en conseil en organisation RH et en SIRH, basée à Paris. La société a réalisé environ 1M€ de chiffre d'affaires en 2015 et doit permettre à Keyrus Management de renforcer son expertise RH.

En mars 2016, Keyrus Belgium a finalisé le rachat de 51% de Navigha, cabinet de conseil en management basé à Bruxelles et réalisant environ 4M€ de chiffre d'affaires en 2015.

En février 2016, Keyrus a signé un financement syndiqué avec ses partenaires bancaires portant sur une enveloppe de 18M€ et complété par un prêt adossé de BPI de 5M€ :

- Le crédit syndiqué est amortissable sur 5 ans et a pour objet :
 - De refinancer le solde de prêt moyen terme existant pour 4,2M€
 - De refinancer les acquisitions récentes de BIPB, Rheims et Medqualis
 - De financer la croissance externe du groupe sur les trois prochaines années

Ce prêt est assorti des covenants suivants (basés sur les comptes consolidés) :

- Dette nette / EBITDA < 3,00
- Dette nette / Capitaux propres < 0,90
- Le prêt BPI permet de financer les investissements immatériels et managériaux, notamment dans le cadre de la croissance à l'international

Ces crédits permettent de sécuriser le financement de Keyrus sur les prochaines années et de lui assurer les besoins de financement nécessaires à son projet de développement à moyen terme.

Note 3. – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent les états financiers. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de

différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Note 4. – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

Le contrôle fiscal sur le CIR des années 2009 à 2011 commencé en mai 2013 et finalisé au cours de l'exercice 2015, a donné lieu à une rectification dont le montant avait été anticipé et provisionné dans les comptes de l'exercice 2014.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2015 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- **Kadris Group** : Rachat des parts d'un minoritaire afin de porter sa participation de 96% à 100%
- **Keyrus Management** : la société a procédé au rachat d'actions d'un minoritaire ; sa participation a été portée de 88% à 90%
- **BIPB Group** : Rachat de parts d'un minoritaire afin de porter la participation de 51% à 76%.

Le périmètre comprend les sociétés suivantes :

| Nom au 31/12/2015 | Siège | Date de clôture des comptes sociaux | % de contrôle | % d'intérêt | Période de consolidation |
|------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------|
| KEYRUS | Paris - France | 31 décembre | Société consolidante | | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Management | Paris - France | 31 décembre | 90% | 90% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Kadris Group | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Kadris Consultants | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Canada Inc | Montréal - Canada | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Suisse | Genève - Suisse | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Belgium | Bruxelles - Belgique | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Luxembourg | Luxembourg | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Espagne (Etica Software) | Madrid - Espagne | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil) | Sao Paulo - Brésil | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Maurice | Ile Maurice | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Limited | Hong Kong | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Chine | Shangai | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Equinoxe | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Tunisie | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 68% | 68% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Israël | Tel Aviv - Israël | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Vision BI | Tel Aviv - Israël | 31 décembre | 51% | 36% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Vision BI USA | New York - USA | 31 décembre | 51% | 36% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Capital Market | Paris - France | 31 décembre | 77% | 77% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus UK | Londres - UK | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Biopharma Belgium | Lane - Bruxelles | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Keyrus Biopharma Tunisie | Tunis - Tunisie | 31 décembre | 90% | 90% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Absys - Cyborg | Paris - France | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Absys - Cyborg Belgique | Bruxelles - Belgique | 31 décembre | 100% | 100% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Up Génération | Paris - France | 31 décembre | 80% | 80% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| Rhelms | Sao Paulo - Brésil | 31 décembre | 70% | 70% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB Group Limited | Londres - UK | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB Limited UK | Londres - UK | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB LLC US | New York - USA | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |
| BIPB SARL | Paris - France | 31 décembre | 76% | 76% | 01/01/15 - 31/12/15 |

Note 5. – Information par secteurs opérationnels et par zones géographiques.

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Grands Comptes (GC) et Mid Market (MM)

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge opérationnelle » telle que définie en note 1 §20. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans des entreprises associées, des clients et des autres créances).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des Grands Comptes et du Mid Market.

| en Milliers € | Au 31 décembre 2015 | | | Au 31 décembre 2014 | | |
|--|---------------------|---------------|---------|---------------------|---------------|---------|
| | Grands Comptes | Middle Market | Total | Grands Comptes | Middle Market | Total |
| Produits | | | | | | |
| Ventes externes | 154 985 | 46 968 | 201 953 | 127 458 | 45 601 | 173 059 |
| Total produits des opérations | 154 985 | 46 968 | 201 953 | 127 458 | 45 601 | 173 059 |
| Résultat Opérationnel Courant | 4 195 | 3 878 | 8 072 | 2 979 | 2 824 | 5 802 |
| Autres produits et charges opérationnels | -2 351 | -5 | -2 356 | -820 | -120 | -940 |
| Résultat Opérationnel | 1 844 | 3 873 | 5 717 | 2 158 | 2 704 | 4 862 |

| en Milliers € | Au 31 décembre 2015 | | | | Au 31 décembre 2014 | | | |
|------------------------------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------|---------------------|---------------|----------------------------|---------|
| | Grands Comptes | Middle Market | Eliminations inter-secteur | Total | Grands Comptes | Middle Market | Eliminations inter-secteur | Total |
| Bilan : | | | | | | | | |
| Actifs | | | | | | | | |
| Goodwills | 28 165 | 12 147 | | 40 312 | 30 221 | 12 147 | | 42 368 |
| Immobilisations nettes | 2 284 | 634 | | 2 919 | 2 362 | 658 | | 3 020 |
| Actifs sectoriels | 74 200 | 19 755 | -5 806 | 88 148 | 68 194 | 18 748 | -7 701 | 79 241 |
| Autres Actifs | 50 501 | 9 158 | -11 911 | 47 748 | 45 575 | 10 156 | -9 993 | 45 739 |
| Total des actifs consolidés | 155 150 | 41 694 | -17 717 | 179 127 | 146 352 | 41 710 | -17 693 | 170 369 |

Le tableau ci-dessous décline la décomposition géographique du chiffre d'affaires pour les exercices 2015 et 2014 :

| En % du chiffre d'affaires | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| France | 64% | 68% |
| Europe Zone Euro hors France | 18% | 16% |
| Autres | 17% | 16% |
| TOTAL GENERAL | 100% | 100% |

Note 6. – Charges de personnel

| en milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | 83 995 | 71 376 |
| Charges sociales | 30 181 | 27 493 |
| Autres charges de personnel | 2 005 | 1 332 |
| Engagements retraites | 142 | 121 |
| Rémunérations payées en actions | | |
| TOTAL | 116 324 | 100 323 |

Au cours de l'exercice, **Keyrus** et sa filiale **Absys-Cyborg** ont bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant net d'honoraires et de coûts d'actualisation de 4,6 M€ (5,0 M€ en 2014).

La loi de finances pour 2015 précise que le crédit d'impôt recherche sera remboursé par l'Etat à l'issue d'une période de 3 ans. La charge d'actualisation de cette créance s'élève à 0,4M€, montant imputé sur le crédit d'impôt recherche. En revanche, le produit de désactualisation des crédits impôt recherche des exercices précédents toujours en créances dans les comptes n'est pas comptabilisé en charges de personnel, mais dans le résultat financier. En 2015, ce produit s'élève à 0,6M€ (cf. note 8).

| Effectifs | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Effectif opérationnel | 1 753 | 1 606 |
| Effectif commercial et administratif | 371 | 341 |
| Total effectif | 2 124 | 1 947 |

Les effectifs salariés présentés ci-avant sont ceux à la clôture de chaque exercice.

Note 7. – Autres produits et charges opérationnels

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|-------------|
| Charges de réorganisation | -634 | -965 |
| Résultat de cession d'actif | -142 | 60 |
| Autres | -1 581 | -36 |
| Autres produits et charges opérationnels | -2 356 | -940 |

Les charges de réorganisation concernent principalement **Keyrus SA** et **BIPB**.

Les autres charges concernent principalement la dépréciation du goodwill sur les activités au Canada.

Note 8. – Résultat financier

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Intérêts et autres produits financiers | -46 | -23 |
| Reprises sur provisions financières | | |
| Autres produits financiers | | |
| Total produits financiers | -46 | -23 |
| Intérêts et charges assimilées | 1 415 | 1 339 |
| Autres charges financières | | |
| Total Charges financières | 1 415 | 1 339 |
| Coût de l'endettement financier net | -1 461 | -1 362 |

| en milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Gains de change | 1 318 | 347 |
| Produits de désactualisation sur créances d'exploitation | 580 | 755 |
| Autres produits financiers | 723 | 160 |
| Total produits financiers | 2 621 | 1 262 |
| Pertes de change | 1 532 | 267 |
| Autres charges financières | 235 | 337 |
| Variation justes valeurs de titres disponibles à la vente | | |
| Total Charges financières | 1 767 | 604 |
| Autres produits et charges financiers | 854 | 658 |

Le coût de l'endettement financier s'élève à 1.461 K€ (1.362 K€ pour 2014).

Les produits de désactualisation des créances d'exploitation s'élèvent à 580 K€.

Les autres produits financiers correspondent principalement à la plus-value sur la cession des titres Ikos.

Les autres charges financières incluent principalement des charges sur le Brésil (86K€) ainsi que des charges d'actualisation (102K€).

Note 9. – Impôts

Analyse de la charge d'impôts

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Impôt différé | 164 | 215 |
| Impôt exigible | -1 974 | -1 779 |
| Charge (+) ou produit (-) d'impôt | -1 810 | -1 563 |

La charge d'impôts exigible intègre un montant de CVAE s'élevant à 1,4M€ au 31 décembre 2015 (1,2M€ au 31 décembre 2014).

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat avant impôts | 5 110 | 4 158 |
| Taux théorique d'imposition | 33,33% | 33,33% |
| Charge (+) ou produit d'impôt (-) théorique | 1 703 | 1 386 |
| Rapprochement : | | |
| Différences permanentes | -1 857 | -822 |
| Activation des impôts différés nés sur exercices antérieurs | | -946 |
| Variation/utilisation des impôts différés actifs non reconnus | 910 | 1 017 |
| Impact du report variable | -48 | 14 |
| Effet des différences de taux d'imposition | 195 | 41 |
| Crédit d'impôt et CVAE (1) | 881 | 687 |
| Autres | 26 | 187 |
| Charge (+) ou produit (-) d'impôt effectivement constaté | 1 811 | 1 563 |
| Taux effectif d'impôt | 35,43% | 37,59% |

(1) Y compris l'impact du classement de la CVAE en Impôt pour 1.400K€ (1.211K€ en 12-2014)

Impôts différés au bilan

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Impôts différés actifs : | | |
| - impôts différés activables * | 16 146 | 16 111 |
| - dont non reconnus | 11 496 | 11 284 |
| Impôts différés actifs reconnus | 4 651 | 4 827 |
| Impôts différés passifs | 174 | 295 |
| Impôts différés nets | 4 477 | 4 532 |

* Les impôts différés activables sont évalués sur la base des déficits reportables, des différences temporaires fiscales et des différences temporelles de consolidation.

Le Groupe a choisi de limiter le montant des actifs d'impôts différés reconnus au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des années suivantes. Au total, le groupe dispose de déficits reportables cumulés de 44,5M€.

Les impôts différés actifs et passifs pour une même entité sont compensés dans la présentation bilantielle.

Origine des impôts différés par nature de différences temporelles :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | | NET | |
|--|--------------|------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| | IDA | IDP | IDA | IDP | 2015 | 2014 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | 21 | | 62 | -21 | -62 |
| Autres actifs | 60 | | 276 | | 60 | 276 |
| Provisions et Engagements de retraites | 480 | | 795 | | 480 | 795 |
| Dettes financières | 76 | 129 | | 104 | -53 | -104 |
| Autres passifs | 1 207 | | 1 274 | | 1 207 | 1 274 |
| Reports fiscaux déficitaires | 2 804 | | 2 353 | | 2 804 | 2 353 |
| Total des Impôts différés | 4 627 | 150 | 4 698 | 166 | 4 477 | 4 532 |

Certains actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Aucune dette n'a été constatée sur les différences temporelles liées à des participations dans les filiales car le Groupe est en mesure de contrôler l'échéancier de reversement de ces différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir envisageable.

Variation des impôts différés :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Solde net au 1er janvier | 4 532 | 3 594 |
| Imputés directement aux capitaux propres de l'exercice | 92 | 1 |
| Charge (ou produit) de l'exercice | 164 | 215 |
| Différences de change | -246 | 15 |
| Acquisition de filiales | | 706 |
| Cession de filiales | | |
| Autres | -64 | |
| Balance au 31 décembre | 4 477 | 4 532 |

Note 10. – Résultats par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe | 3 716 761 | 2 826 476 | 1 505 654 |
| Nombre d'actions au 01/01 | 15 641 620 | 16 302 862 | 16 548 368 |
| Nombre d'actions au 31/12 | 15 772 840 | 15 641 620 | 16 302 862 |
| Nombre moyen d'actions | 15 707 230 | 15 566 939 | 16 425 615 |
| Bénéfice net par action sur nombre moyen (Euros) | 0,24 | 0,18 | 0,09 |
| Capital potentiel BSAAR | - | - | 2 584 623 |
| Nombre d'actions totales potentiels | 15 707 230 | 15 566 939 | 19 010 238 |

| | Résultat net | Nombre d'actions potentiel proraté | Résultat par action (Euros) |
|--|--------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action de base | 3 716 761 | 15 707 230 | 0,24 |
| Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action | 3 716 761 | 15 707 230 | 0,24 |

Note 11. – Goodwill

| en Milliers € | TOTAL |
|--|---------------|
| Valeur brute : | |
| Au 1er janvier 2014 | 38 990 |
| Acquisitions | 3 042 |
| Reclassement comme disponibles à la vente | |
| Cessions | |
| Autres variations et ajustements | 336 |
| Au 31 décembre 2014 | 42 368 |
| Acquisitions | |
| Reclassement | -150 |
| Cessions | |
| Autres variations et ajustements | -479 |
| Au 31 décembre 2015 | 41 739 |
| Dépréciations : | |
| Au 1er janvier 2014 | |
| Dotation de l'exercice | |
| Au 31 décembre 2014 | |
| Dotation de l'exercice | -1 427 |
| Au 31 décembre 2015 | -1 427 |
| Montant net comptable au 31 décembre 2015 | 40 312 |
| Au 31 décembre 2014 | 42 368 |

Le flux de dépréciation est lié à la réévaluation du goodwill des activités au Canada.

Les autres variations d'ajustement au 31 décembre 2015 concernent des écarts de conversion pour 479 K€ (principalement l'effet de la dépréciation du réal brésilien, du dollar canadien, dans une moindre mesure celle du shekel israélien et de la livre sterling).

Le montant net comptable est réparti de la manière suivante :

| En milliers € | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------|---------------|---------------|
| Grands Comptes | 28 165 | 30 221 |
| Middle Market | 12 147 | 12 147 |
| TOTAL | 40 312 | 42 368 |

Le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est déterminé sur la base du calcul de sa valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur des données budgétaires approuvées par la direction. Ils sont également basés sur les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 1,5% pour l'ensemble des filiales sauf pour le Brésil et Israël où ce taux a été estimé à 3%.
- Le coût des fonds propres hors primes de risque pays et spécifique a été calculé à 8,0% en moyenne par la direction, variant de 7,8% à 9,2% selon les pays.
- La prime de risque pays moyenne a été calculée à 0,5% par la direction, variant de 0,0% à 2,8% selon les pays.

- La prime de risque spécifique moyenne a été calculée à 1,5% par la direction.
- Le coût de la dette a été calculé à 2,2% en moyenne par la direction, variant de 1,8% à 4,2% selon les pays.

Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé s'élève à 9,6% (9,2% en 2014).

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 13,8 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 11,5M€ sur l'UGT Grands Comptes et +/- 2,3 sur l'UGT Middle Market). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 21,2 M€ à la hausse (Grands Comptes 16,7M€ et Middle Market 4,3M€) et de 16,2 M€ à la baisse (Grands Comptes -13,0M€ et Middle Market -3,2M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 7,2M€ (Grands Comptes 5,8M€ et Middle Market 1,4M€) à la hausse et de 6,3M€ à la baisse (Grands Comptes -5,0M€ et Middle Market -1,3M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

Le test annuel 2015 de dépréciation des goodwills a conduit à comptabiliser une perte de valeur en 2015 sur le goodwill attaché à l'acquisition de Red Sky Data, inscrite au bilan de Keyrus Canada, pour un montant de 1,4M€. Une fois cette dépréciation enregistrée, les tests de sensibilité font apparaître un risque complémentaire de l'ordre de 100k€.

Note 12. – Immobilisations incorporelles et corporelles

| en Milliers € | Concessions, brevets, logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Total immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Total des immobilisations corporelles |
|--|---------------------------------------|--|---|--------------------------------|---|
| Valeur brute : | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 1 463 | 1 469 | 2 932 | 5 863 | 5 863 |
| Acquisitions | 123 | 112 | 235 | 1 374 | 1 374 |
| Cessions/Mises au rebut | -151 | 93 | -57 | -620 | -620 |
| Variation de périmètre | 68 | 8 | 75 | 123 | 123 |
| Ecart de change | 14 | 1 | 15 | 24 | 24 |
| Reclassement | | | | -863 | -863 |
| Au 1er janvier 2015 | 1 516 | 1 683 | 3 199 | 5 900 | 5 900 |
| Acquisitions | 82 | 120 | 202 | 1 176 | 1 176 |
| Cessions/Mises au rebut | -141 | -8 | -149 | -135 | -135 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Ecart de change | 48 | -76 | -28 | -232 | -232 |
| Reclassement | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 1 504 | 1 720 | 3 224 | 6 709 | 6 709 |
| Amortissements cumulés et pertes de valeurs : | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 815 | 1 329 | 2 143 | 3 785 | 3 785 |
| Charge d'amortissement de l'exercice | 227 | 122 | 349 | 817 | 817 |
| Dépréciations | | | | | |
| Cessions/Mises au rebut | -17 | 11 | -6 | -252 | -252 |
| Variation de périmètre | 8 | | 8 | 76 | 76 |
| Ecart de change | 5 | 1 | 6 | 16 | 16 |
| Reclassement | | | | -864 | -864 |
| Au 1er janvier 2015 | 1 037 | 1 463 | 2 500 | 3 578 | 3 578 |
| Charge d'amortissement de l'exercice | 264 | 95 | 358 | 811 | 811 |
| Dépréciations | | | | | |
| Cessions/Mises au rebut | | -1 | -1 | -89 | -89 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Ecart de change | 34 | -53 | -19 | -125 | -125 |
| Reclassement | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 1 334 | 1 504 | 2 838 | 4 176 | 4 176 |
| Montant net : | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 170 | 216 | 386 | 2 533 | 2 533 |
| AU 31 décembre 2014 | 479 | 220 | 699 | 2 322 | 2 322 |

Note 13 – Autres actifs non courants

| En milliers d'€ | Valeur brute | Perte de valeur | Valeur nette |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Solde au 31/12/2013 | 23 843 | 33 | 23 810 |
| Augmentation | 7 006 | | 7 006 |
| Remboursement | -187 | | -187 |
| Variation de périmètre | 585 | | 585 |
| Reclassement et Autres variations | -7 896 | | -7 896 |
| Solde au 31/12/2014 | 23 351 | 33 | 23 318 |
| Augmentation | 668 | | 668 |
| Remboursement | -1 574 | | -1 574 |
| Variation de périmètre | 77 | | 77 |
| Reclassement et Autres variations | 293 | 5 | 288 |
| Solde au 31/12/2015 | 22 815 | 38 | 22 777 |

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Dépôt de garantie et prêts | 3 149 | 2 784 |
| Titres de participations non consolidés | 549 | 974 |
| Autres créances part à plus d'un an | 19 079 | 19 560 |
| TOTAL | 22 777 | 23 318 |

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les titres de participations non consolidés sont essentiellement constitués de participations dans : BIPB South Africa, Keyrus Management Régions et Keyrus Biopharma Innovation. La baisse entre 2014 et 2015 s'explique essentiellement par la cession des titres de la société IKOS.

Les autres créances à plus d'un an correspondent principalement aux créances de Crédit Impôt Recherche.

Notes 14. - Stocks

Les stocks sont principalement constitués de logiciels.

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------|------------|------------|
| Marchandises | 40 | 60 |
| Ecart de conversion | | -1 |
| Total au coût | 40 | 59 |
| Dépréciation à l'ouverture | | |
| Variation | -40 | |
| Ecart de conversion | 6 | |
| Dépréciation à la clôture | -34 | |
| TOTAL NET | 6 | 59 |

Note 15. – Créances clients et autres débiteurs

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients | 67 645 | 59 344 |
| Dépréciation sur créances clients | -2 374 | -2 518 |
| Montant net des créances clients | 65 270 | 56 826 |
| Autres débiteurs nets | 14 687 | 14 521 |
| Charges constatées d' avance | 8 208 | 7 982 |
| TOTAL | 88 165 | 79 329 |

Le solde clients se décompose comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Echéances | | |
| Non échues | 52 698 | 45 945 |
| Entre 0 et 30 jours | 8 053 | 6 286 |
| Entre 31 et 60 jours | 2 738 | 1 939 |
| Entre 61 et 90 jours | 1 582 | 862 |
| Entre 91 et 180 jours | 281 | 686 |
| Entre 181 et 360 jours | 614 | 1 255 |
| Plus de 360 jours et douteux | 1 679 | 2 371 |
| TOTAL | 67 644 | 59 344 |

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 2.374 K€ (2.518 K€ en 2014). Cette provision a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Les autres débiteurs nets concernent essentiellement des créances fiscales et sociales à recevoir, constitués principalement du CIR

Note 16. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Équivalents de trésorerie | 5 316 | 4 589 |
| Trésorerie | 14 980 | 12 794 |
| TOTAL | 20 297 | 17 383 |

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois. Le montant comptabilisé approche la juste valeur de ces actifs.

La trésorerie retenue dans le tableau des flux de trésorerie s'entend :

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts | 20 300 | 17 386 |
| Découverts bancaires | -34 | -1 025 |
| Autres | -2 | -4 |
| Trésorerie du tableau des flux | 20 263 | 16 357 |

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, car les contreparties sont des banques bénéficiant de hauts niveaux de notation de crédit attribués par des agences internationales de notation.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

Note 17. - Capitaux propres

Capital

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| <u>Capital Autorisé (en milliers d'euros)</u> | | |
| 17.277.870 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,25€ | 4 319 | 4 319 |
| <u>Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)</u> | | |
| <i>A l'ouverture de l'exercice</i> | 15 633 536 | 16 302 862 |
| Emises suite à l'exercice de BSAAR | 0 | 0 |
| Emises contre trésorerie | 0 | 0 |
| Emission d'actions nouvelles | 0 | 0 |
| Rachat (-) ou vente et attribution d'actions propres | 270 304 | -669 326 |
| <i>A la clôture de l'exercice</i> | 15 903 840 | 15 633 536 |

La Société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes.

Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion de -322 K€ (-603 K€ en 2014) correspond principalement à l'effet de variation du réal brésilien et du dollar canadien par rapport à l'euro.

Actions auto-détenues

| | Nombre de Titres | En Milliers d'Euros |
|---------------------|------------------|---------------------|
| Au 1er janvier 2014 | 975 008 | 839 |
| Acquisitions | 967 744 | 1 073 |
| Cessions | -298 418 | -318 |
| Au 1er janvier 2015 | 1 644 334 | 1 595 |
| Acquisitions | 218 444 | 359 |
| Attributions | -131 000 | |
| Cessions | -226 748 | -385 |
| Au 31 décembre 2015 | 1 505 030 | 1 568 |

Au 31 décembre 2015, la société dispose de 8,7% du capital en auto-détention.

Note 18. – Provisions

| En milliers d'€ | 31/12/2014 | Variation de périmètre | Effet de l'écart de change | Dotation | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | OCI | Reclassement | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|------------|------------------------|----------------------------|----------|--------------------|------------------------|-----|--------------|------------|
| Provisions pour risques & charges | 9 185 | | -241 | 2 829 | -1 736 | -1 208 | | -1 399 | 7 430 |
| Provisions pour engagement retraite | 1 085 | | | 149 | -7 | | -73 | | 1 154 |
| Provisions non courantes | 10 270 | | -241 | 2 978 | -1 743 | -1 208 | -73 | -1 399 | 8 585 |
| Provisions pour risques | 1 940 | | 37 | 1 412 | -1 278 | -768 | | 1 399 | 2 743 |
| Provisions pour charges | | | | | | | | | |
| Provisions courantes | 1 941 | | 37 | 1 412 | -1 278 | -768 | | 1 399 | 2 743 |

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement :

- Provisions pour litiges sociaux et prud'homaux : 2,048K€
- Provisions pour risques client, garantie et pertes à terminaison : 3,735 K€
- Provisions pour engagements de retraite : 1,155 K€
- Autres provisions pour risques & charges : 4,390 K€

Note 19. - Dettes pour avantages donnés au personnel

La majeure partie des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe sont des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle telle que décrite au paragraphe 1-12.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière (charges sociales incluses).

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes:

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 2,28% | 1,80% |
| Augmentation annuelle des salaires | 3,00% | 3,00% |

Le turnover est déterminé en fonction de l'âge du salarié.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat s'élèvent à 142K€ en 2015 (121K€ en 2014). Le montant de l'exercice est inclus sur la ligne charges de personnel du compte de résultat.

Note 20. – Passifs financiers

| RUBRIQUES | 31/12/2015 | A 1 an au plus | A plus d' 1 an | A plus de 5 ans |
|---|---------------|----------------|----------------|-----------------|
| Emprunts bancaires | 31 499 | 24 289 | 1 827 | 5 383 |
| Dettes sur immobilisation en location financement | | | | |
| Découvert bancaires | 34 | 34 | | |
| Autres passifs financiers | 5 521 | 950 | 4 572 | |
| TOTAL DETTES FINANCIERES | 37 055 | 25 273 | 6 399 | 5 383 |

| RUBRIQUES | 31/12/2014 | Ecart de conversion | Variation de périmètre | Augmentation | Remboursement | Autres | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------------|------------------------|---------------|----------------|-------------|---------------|
| Emprunts bancaires | 10 367 | -523 | | 10 498 | -12 178 | -270 | 7 894 |
| Dettes sur immobilisation en location financement | 18 | | | | | | 18 |
| Découverts bancaires | 1 025 | 9 | | | -999 | | 34 |
| Autres passifs financiers (dont put et earn-out) | 27 874 | | | 1 718 | | -483 | 29 109 |
| TOTAL DETTES FINANCIERES | 39 283 | -515 | | 12 216 | -13 177 | -752 | 37 055 |

Le montant des emprunts contractés sur l'année s'élève à 10,5 M€ et les remboursements à 12,2 M€.

Les autres dettes financières correspondent aux options d'achat des minoritaires des acquisitions du Groupe et aux compléments de prix d'acquisition. Y sont également inclus les financements de l'activité non courante (financement du CIR et comptes courants factor).

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont conclus à des taux d'intérêts variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Afin de minimiser son risque de taux, le Groupe a procédé à une couverture partielle de son endettement de 3M€ conclue début 2012 en couverture de la dette moyen terme levée auprès du Crédit du Nord en décembre 2011.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,4M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.

- HSBC : emprunt bancaire en date du 09 septembre 2014 pour un montant de 1,6M€ sous forme de tirage :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 1,6M€
 - Durée de l'emprunt : 1 an, renouvellement pour 6 mois
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,08%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.

- BANQUE POPULAIRE: emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€ sous:
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers

- SOCIETE GENERALE : emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,7M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.

- CREDIT DU NORD : emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,6 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
 - Risque de taux couvert par un SWAP de taux

- OSEO : Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable

- OSEO : Aide innovation en date du 17 Mars 2015 pour un montant de 0,2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2015 : 0,2M€

- Durée de l'emprunt : 5 ans
- Remboursement en 12 versements trimestriels après 2 ans de différé
- L'aide est consentie à taux fixe zéro
- Aucun Ratio financier applicable

Compte tenu de l'encours financier à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 200K€.

L'ensemble des financements du groupe respectent les covenants bancaires.

En février 2016, Keyrus a signé un financement syndiqué avec ses partenaires bancaires portant sur une enveloppe de 18M€ et complété par un prêt adossé de BPI de 5M€ :

- Le crédit syndiqué est amortissable sur 5 ans et a pour objet :
 - De refinancer le solde de prêt moyen terme existant pour 4,2M€
 - De refinancer les acquisitions récentes de BIPB, Rheims et Medqualis
 - De financer la croissance externe du groupe sur les trois prochaines années

Ce prêt est assorti des covenants suivants (basés sur les comptes consolidés) :

- Dette nette / EBITDA < 3,00
- Dette nette / Capitaux propres < 0,90
- Le prêt BPI permet de financer les investissements immatériels et managériaux, notamment dans le cadre de la croissance à l'international

Ces crédits permettent de sécuriser le financement de Keyrus sur les prochaines années et de lui assurer les besoins de financement nécessaires à son projet de développement à moyen terme.

Note 21. – Autres passifs courants

| En milliers d'euros | Montant au 31/12/2015 | A 1 an au plus | A plus d' 1 an | Montant au 31/12/2014 | A 1 an au plus | A plus d' 1 an |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Provisions à court terme | 2 744 | 2 744 | | 1 941 | 1 941 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 27 519 | 27 400 | 119 | 25 154 | 24 987 | 167 |
| Avances et acomptes reçus | | | | | | |
| Dettes fiscales et sociales | 40 288 | 40 066 | 221 | 35 474 | 35 324 | 150 |
| Dettes sur immobilisations | | | | | | |
| Autres dettes | 2 326 | 2 326 | | 2 700 | 2 700 | |
| Produits constatés d'avance | 21 149 | 21 149 | | 19 378 | 19 378 | |
| TOTAL | 94 026 | 93 685 | 341 | 84 647 | 84 330 | 317 |

Note 22. - Juste valeur des instruments financiers au bilan

| En milliers d'euros | 31/12/2015 | Juste valeur par resultat | Prêts et créances au coût amorti | Passifs financiers au coût amorti | Instruments dérivés | Valeur au bilan de clôture | Juste valeur |
|--|------------|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------------|----------------|
| Actifs financiers non courant | | | 22 777 | | | 22 777 | 22 777 |
| Clients | | | 65 270 | | | 65 270 | 65 270 |
| Autres débiteurs | | | 22 895 | | | 22 895 | 22 895 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 20 297 | | | | 20 297 | 20 297 |
| ACTIFS FINANCIERS | | 20 297 | 110 942 | | | 131 239 | 131 239 |
| Emprunt obligataires (y compris <1 an) | | | | | | | |
| Autres passifs long terme (y compris <1 an) | | | | 37 016 | | 37 016 | 37 016 |
| Fournisseurs | | | | 27 519 | | 27 519 | 27 519 |
| Autres créditeurs | | | | 23 477 | | 23 477 | 23 477 |
| Instruments dérivés passif (dérivés de taux désignés comme instrument de couverture) | | | | | 5 | 5 | 5 |
| Concours bancaires courants | | | | 34 | | 34 | 34 |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | 88 046 | 5 | 88 051 | 88 051 |

Note 23. - Transactions avec les parties liées

La société mère présentant les comptes est l'entité de contrôle ultime du Groupe.

Les transactions entre la société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (membres du comité de direction groupe) s'établissent comme suit :

| En milliers d'€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Nombres de personnes concernées | 18 | 12 |
| Avantages à court terme | 4 967 | 2 929 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | 0 |
| Rémunérations payées en actions | 0 | 0 |
| Total | 4 967 | 2 929 |

Note 24. – Instruments dilutifs

Plan d'achat et souscription d'actions

Ce plan est venu à échéance le 27 novembre 2010. Aucune souscription d'actions n'a été effectuée.

Actions gratuites

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Lors du Conseil d'administration du 27 avril 2011, quatre plans d'actions gratuites ont été arrêtés et portent respectivement sur 15.000, 66.000, 50.000 et 30.000 actions gratuites. Les bénéficiaires de ces quatre plans se verront attribués ces actions sous conditions de présence entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. En 2015, 131.000 actions ont été définitivement attribuées au titre de ces plans.

Note 25. – Engagements donnés ou reçus

Les montants des contrats de location financement sont comptabilisés au bilan du groupe.

| Engagements reçus | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Facilités de caisse France | 3 900 | 1 500 |
| Ligne OSEO (financement non utilisé) | 1 857 | 2 076 |
| Ligne CGA (financement non utilisé) | 3 240 | 1 877 |
| Lignes Brésil (financement non utilisé) | 1 144 | |
| Lignes Espagne (financement non utilisé) | 150 | |
| Lignes Canada (financement non utilisé) | 662 | 711 |

| Engagements donnés | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Redevances Crédit Bail non échues | néant | néant |
| Garanties données à Crédit du Nord | 2 000 | 2 000 |
| Garantie donnée à CGA | 7 066 | |
| Garanties données à Itau | 1 160 | 829 |
| Garantie donnée à Bradesco | 93 | |
| Garantie donnée à Santander Brésil | 696 | 921 |
| Garantie donnée à Santander Espagne | 150 | |
| Garanties données à Banque Nationale Du Canada | 662 | 711 |

Les garanties accordées au Crédit du Nord représentent le nantissement d'une partie des titres de la filiale **Absys Cyborg**. Ce nantissement a été levé dans le cadre du crédit syndiqué qui a refinancé le solde de crédit attaché à celui-ci.

Note 26. – Honoraires des Commissaires aux comptes

| En K€ | Deloitte & Associés | | | | RBA | | | | Autres | | | | |
|--|---------------------|-------|-------|-------|--------------|-------|-------|-------|--------------|-------|-------|-------|------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | |
| | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | 2 015 | 2 014 | |
| Audit | | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | | | | |
| -Emetteur | 86 | 88 | 62% | 72% | 33 | 60 | 31% | 47% | | | 0% | 0% | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | 52 | 35 | 38% | 28% | 75 | 68 | 69% | 53% | 46 | 53 | 100% | 100% | 100% |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | | | | | | |
| -Emetteur | | | | | | | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Sous-total</i> | 138 | 123 | 100% | 100% | 108 | 128 | 100% | 100% | 46 | 53 | 100% | 100% | 100% |
| Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | 0% |
| - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit) | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% | 0% |
| <i>Sous-total</i> | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% | 0% |
| TOTAL | 138 | 123 | 100% | 100% | 108 | 128 | 100% | 100% | 46 | 53 | 100% | 100% | 100% |

Les auditeurs des filiales du Groupe Keyrus sont MAZARS & ASSOCIES pour Keyrus do Brazil, PONTBRIAN ROY ETHER pour Keyrus Canada, M Hess pour Keyrus Suisse, M Lerusse pour Keyrus Biopharma Belgique, Constantin pour BIPB Limited et le cabinet FINOR pour les filiales tunisiennes. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe Keyrus, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

Approuvé pour les fonctions

VU pour certification matérielle de la
signature de Monsieur Marc BISTOU
CHAVILLE, le 28/05/2017



Jean-Jacques DUILLE
MAIRE DE CHAVILLE
(Signature)

